



Président : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général (suite)

1. M. KUSUMAATMADJA (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : C'est en 1961, au cours de la première Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à Belgrade, que la première initiative fut prise de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux problèmes du désarmement. C'est donc une heureuse coïncidence que cette session extraordinaire vous ait chargé, Monsieur le Président, de nous guider dans nos délibérations actuelles. Votre élection à ces fonctions, à la fois importantes et difficiles, est véritablement une source de vive satisfaction pour ma délégation. Nous sommes certains que, sous votre direction sage et experte, cette session historique parviendra aux objectifs pour lesquels elle a été convoquée.

2. Le rôle du mouvement des pays non alignés, dont l'Indonésie fait partie, est incontestablement capital dans cette session extraordinaire. Non seulement ce mouvement a beaucoup fait pour convoquer cette réunion, mais il a également contribué de manière constructive à sa préparation. Ma délégation tient à dire ici qu'elle appuie les idées et les propositions contenues dans le document de travail des pays non alignés [A/S-10/1, vol. IV, document A/AC.187/55/Add.1].

3. Pour la première fois dans son histoire, l'Assemblée générale a été convoquée pour examiner à fond la question du désarmement, question qui, de l'avis du Secrétaire général, M. Waldheim, "est au cœur du problème de l'ordre international". Il est vrai que l'Organisation, pratiquement depuis sa création, cherche à régler le problème du désarmement et de la limitation des armements. Cependant, les discussions ont porté essentiellement sur des aspects marginaux du problème et les résultats obtenus ont eu peu ou insuffisamment d'effet pratique. Des négociations plus approfondies ont eu lieu en dehors des Nations Unies ou officiellement sous leurs auspices. La présente session extraordinaire ramène les questions du désarmement dans l'enceinte où elles ont leur place, et l'Indonésie se félicite sincèrement de ce fait très significatif. Nous espérons sincèrement que nos délibérations ne se révéleront pas être une nouvelle série d'affrontements politiques. Nous estimons qu'elles doivent être au cœur des efforts que nous faisons pour parvenir à des accords

généralement acceptables, dans une atmosphère de coopération constructive. Ma délégation tient à assurer l'Assemblée de notre entière coopération dans ses efforts pour parvenir à notre objectif.

4. L'une des tâches que nous nous sommes fixées en cette session extraordinaire est :

"Examen et évaluation de la situation internationale actuelle, compte tenu de la nécessité pressante de réaliser des progrès substantiels dans le domaine du désarmement, de la poursuite de la course aux armements et des rapports étroits entre le désarmement, la paix et la sécurité internationales et le développement économique" [*ibid.*, volume I, par. 17].

5. Il est incontestable que la situation internationale actuelle se caractérise malheureusement par une course aux armements continue. Les dépenses militaires mondiales ont atteint annuellement près de 400 milliards de dollars si bien que l'on se trouve devant la constitution de stocks d'armes ayant une capacité destructrice sans précédent. Le nombre d'ogives nucléaires que possèdent les principales puissances nucléaires est passé de 3 700 en 1970 à 12 000 environ, et leur puissance explosive est égale de 1 300 000 bombes du type d'Hiroshima. Le nombre de ce que l'on appelle les armes nucléaires tactiques est presque quatre fois plus grand. L'évolution qualitative constante des armes et du matériel — caractéristique de la course aux armements de ces dernières années — ne fait que renforcer le cercle vicieux de la concurrence, particulièrement dans les armes nucléaires et dans les vecteurs. Il est très important de noter qu'au moins 10 p. 100 du montant total des dépenses militaires sont consacrés à la recherche et au renforcement du potentiel destructeur des armes actuelles ainsi qu'à la fabrication de nouvelles armes toujours plus puissantes. Si ce processus se poursuit, il entraînera des effets désastreux sur le désarmement.

6. Des efforts ont été déployés pour endiguer la course aux armements, à la suite desquels des accords ont été conclus en vue de limiter les armements. Au cours des 20 dernières années, un certain nombre d'accords ont été conclus en vue de réduire le risque d'attaques nucléaires lancées par inadvertance.

7. L'Indonésie ne minimise nullement l'importance des résultats obtenus pour autant que ces accords contribuent dans une certaine mesure à établir un meilleur climat d'entente. Ils n'ont toutefois pas réussi à ralentir la course aux armements. Ils n'ont pas réussi à établir des mesures concrètes visant à un véritable désarmement dans les domaines vraiment importants du point de vue militaire.

8. Le désarmement complet ne serait possible que dans un monde parfait. Comme nous vivons dans un monde qui est loin d'être parfait, il faut que nous abaissions nos objectifs et que nous nous contentions de demi-mesures, faute de mieux. Réduit à l'essentiel, le problème du désarmement ou de la course aux armements se compose de trois aspects fondamentaux. Premièrement, l'aspect spirituel, culturel et l'aspect des motivations, deuxièmement, l'aspect mécanique ou physique, et, troisièmement, l'aspect spatial du problème.

9. Il est impressionnant, pour ne pas dire symbolique de la limitation de notre rôle d'hommes d'Etat et de diplomates, que cette session extraordinaire soit principalement axée sur les aspects physiques et spatiaux du problème, laissant de côté l'examen des causes réelles du conflit humain. Nous esquivons donc les questions fondamentales du règlement des conflits humains.

10. Si nous examinons les différents instruments ou accords internationaux qui s'efforcent de réduire la tension internationale et les conflits, l'accord d'Helsinki nous paraît être le seul qui traite aussi des aspects non matériels du problème.

11. Notre tâche étant limitée, premièrement, à la réduction des armes ou des moyens matériels des conflits et, deuxièmement, à l'aspect spatial du désarmement, faisons le point du problème et des méthodes dont nous disposons pour le régler.

12. Dans nos efforts actuels, la priorité absolue doit être accordée nécessairement au désarmement nucléaire. Si nous ne donnons pas à la limitation des armes classiques l'importance qu'elle mérite peut-être, c'est que nous reconnaissons que, compte tenu du droit de légitime défense tout naturel, il est moins pressant de parvenir au désarmement classique qu'au désarmement nucléaire en raison simplement de l'immense puissance destructrice des armes nucléaires.

13. En ce qui concerne les armes nucléaires, nous devons tout faire pour parvenir à des accords en vue d'arrêter la production de ces armes et de réduire progressivement les arsenaux existants, y compris les vecteurs, jusqu'à la réalisation du désarmement nucléaire total. Il est certain que les pourparlers sur la limitation des armes stratégiques constituent des négociations importantes dans le cadre du désarmement nucléaire. Nous comprenons toutefois que, dans le cadre des accords de 1972¹, les superpuissances ont fixé des plafonds élevés aux dispositifs et aux polygones de lancement dont le nombre ne fait qu'augmenter et se rapproche maintenant de plus en plus des plafonds convenus. Bien que les accords aient eu des effets positifs, nous ne devons toutefois pas oublier les lacunes sérieuses qu'ils comportent en ce qui concerne la limitation et la réduction des armes stratégiques. Les accords dans l'ensemble n'ont pas eu d'impact sensible sur les efforts tendant à limiter les armements, étant donné que

les plafonds fixés dans ces accords sont devenus en même temps des planchers.

14. Une autre question qui mérite de retenir sérieusement notre attention est la cessation des essais d'armes nucléaires car la poursuite de ces essais menace gravement l'avenir de l'humanité. Le désir des grandes puissances d'arrêter les essais d'armes nucléaires sera la preuve de la sincérité de leur engagement à la cause du désarmement. Bien qu'un tel accord doive inclure tous les Etats dotés d'armes nucléaires et toutes les autres nations, il ne faut pas que cela devienne un obstacle insurmontable. A ce propos, l'Indonésie se félicite d'avoir entendu certains Etats nucléaires dire qu'ils étaient prêts maintenant à s'imposer unilatéralement un moratoire sur les essais nucléaires en vue de parvenir à un traité général d'interdiction des essais.

15. Le Gouvernement indonésien attache une grande importance au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe] et l'a présenté au Parlement pour ratification. Ce faisant, nous espérons sincèrement que les puissances nucléaires s'acquitteront de leurs obligations en vertu de l'article IV du traité qui traite des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Il est encore plus urgent pour les Etats nucléaires de se conformer aux dispositions de l'article VI pour avancer sur la voie du désarmement nucléaire. Bien que l'Indonésie reconnaisse la nécessité d'empêcher la prolifération des armes nucléaires, cela ne doit en aucune manière limiter le transfert des techniques nucléaires à des fins pacifiques afin de permettre à la grande majorité des pays d'utiliser cette technique à des fins de développement économique.

16. Comme je l'ai indiqué précédemment, c'est la course aux armements nucléaires du point de vue qualitatif qui entraîne les plus graves conséquences en raison du danger qu'elle engendre et parce qu'elle obscurcit les perspectives de désarmement. Dans ce contexte, la communauté internationale doit tout faire pour inverser la course aux armements avant qu'elle n'engloutisse le globe tout entier. Il est urgent de parvenir à un accord sur l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans plusieurs résolutions.

17. Ma délégation est consciente qu'un tel accord n'est pas facile à réaliser. Nous devons toutefois poursuivre nos efforts, car notre échec, d'année en année, dans la prise de mesures efficaces de contrôle des armements nucléaires entraînerait la mise au point nouvelle et le déploiement de nouvelles armes et de nouveaux systèmes d'armes, ce qui rendrait encore plus difficile l'arrêt de la course aux armements.

18. Compte tenu de ce qui précède, il faut étudier franchement les dangers que présente la persistance de la course aux armements et dissiper toute illusion qu'une paix et qu'une sécurité durables peuvent exister en même temps que l'accumulation de moyens considérables de destruction, ou l'idée que le développement économique peut aller de pair avec une course aux armements accélérée. L'adoption et la mise en

¹Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé le 1^{er} août 1975.

²Traité concernant la limitation des systèmes de missiles antimissiles et Convention provisoire sur certaines mesures concernant la limitation des armes stratégiques offensives.

œuvre de mesures catégoriques de désarmement, notamment dans le domaine du désarmement nucléaire, sont devenues impérieuses.

19. Passant maintenant à l'aspect spatial du désarmement, nous croyons fermement qu'en attendant un désarmement général l'établissement de zones régionales de dénucléarisation ou de paix pourrait contribuer sensiblement à l'objectif ultime.

20. A cet égard, les résultats obtenus jusqu'ici par les pays d'Amérique latine grâce au Traité de Tlatelolco³ et les efforts qu'ils ont faits pour conclure un accord régional limitant les armes classiques sont des réalisations dignes d'exemple.

21. Les efforts continus en faveur de la mise en œuvre de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)] représentent une importante initiative régionale. C'est dans ces dernières années seulement, notamment après la crise de l'énergie, que l'importance stratégique de l'océan Indien a attiré l'attention de la communauté internationale. Dans une région assaillie par de nombreux problèmes, l'escalade de la présence militaire des grandes puissances dans la région ne peut qu'intensifier les conflits existants ou potentiels et l'instabilité. Pour leur part, les grandes puissances militaires doivent exercer la plus grande retenue.

22. Nous comprenons parfaitement que cette question de stabilité régionale et de sécurité ne dépend pas entièrement de la présence ou de l'absence militaire des grandes puissances. A notre avis, cette question dépend avant tout des Etats de la région intéressée; si ceux-ci peuvent s'efforcer ensemble de créer une atmosphère de coopération et d'établir des institutions permettant d'aboutir à une solution pacifique des différends, la stabilité et la sécurité de la région seront renforcées.

23. A cet égard, les efforts de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est peuvent servir à illustrer la contribution que les associations régionales essaient d'apporter pour parvenir à ces objectifs. L'Association a pu obtenir un certain degré de cohésion entre ses membres en poursuivant en même temps les objectifs qui consistent à empêcher l'ingérence des puissances extérieures et à endiguer les divergences de vue entre les pays de la région.

24. Le désarmement régional est particulièrement important pour la sécurité des pays archipels, tels que l'Indonésie, qui se compose de milliers d'îles entourées par la mer, avec de nombreux détroits et canaux et qui est située à un carrefour entre deux océans et deux continents. L'Indonésie souhaite que la mer où elle se trouve favorise les relations fraternelles et mutuellement bénéfiques de toutes les nations et renforce la paix et la sécurité du monde. L'Indonésie aimerait, dans les limites de ses possibilités, éviter que ses eaux et celles de la région deviennent un théâtre de rivalités et d'affrontements possibles entre les marines des grandes puissances militaires à la recherche de ce qu'elles estiment être leurs intérêts généraux.

25. Le désarmement et le développement sont de loin les problèmes les plus urgents auxquels doit faire face la communauté mondiale. C'est pourquoi l'Assemblée générale et les autres institutions des Nations Unies n'ont cessé d'en souligner l'importance. Ma délégation estime que le succès dans un domaine viendra à l'appui des efforts déployés dans d'autres domaines. Malheureusement, les mesures partielles de limitation des armements adoptées jusqu'ici n'ont pas abouti à une réduction des armes ou à une diminution des budgets militaires suffisamment importantes pour avoir des répercussions économiques significatives. Des propositions visant à la réduction des budgets militaires ont été adoptées par l'Assemblée mais, nous le savons tous, elles attendent encore d'être appliquées. Malgré cette tendance décourageante, il est du devoir des Etats d'atteindre ces deux objectifs et de faire en sorte que le progrès vers le désarmement favorise le développement.

26. Si la communauté mondiale échoue en ces domaines, un certain nombre de problèmes auxquels elle doit actuellement faire face s'en trouveront sérieusement compliqués et aggravés. Les dépenses militaires effrénées et persistantes absorbent, à l'échelle actuelle, les ressources nécessaires pour le développement et les détournent vers des fins non productives. Une telle tendance accroît le fossé déjà profond entre les pays développés et les pays en développement, intensifie les tendances à l'inflation et augmente les difficultés que rencontrent tous les pays dans leur balance des paiements. C'est ainsi que les immenses dépenses militaires ont des effets néfastes sur la situation économique et politique et, par là, créent une atmosphère d'insécurité et d'instabilité.

27. Cela étant, une importante percée dans le domaine du désarmement pourrait donc faciliter les progrès du développement en libérant d'importantes ressources humaines et financières à des fins de développement et en donnant à l'assistance économique des perspectives plus brillantes pour les pays en développement, favorisant ainsi, en fin de compte, l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

28. Les Nations Unies n'ont pas réussi jusqu'à ce jour à jouer un rôle efficace en matière de désarmement, comme le prévoyait la Charte, en raison principalement de l'absence de volonté politique de la part de leurs membres, lorsqu'il s'agit d'appliquer les résolutions pertinentes. L'Organisation doit et peut jouer un rôle plus grand dans l'examen efficace de ces problèmes et arriver à des solutions acceptables pour tous. Ma délégation pense qu'afin de permettre aux Nations Unies de s'acquitter de leurs responsabilités en matière de désarmement le fonctionnement des organes actuellement existants chargés du désarmement et les relations de ces organes avec les Nations Unies doivent refléter les besoins et les réalités de l'heure. En tout cas, tous les efforts doivent être faits sous l'égide des Nations Unies qui doivent en être comptables.

29. Ma délégation n'a pas d'opinion très arrêtée quant aux organes précis qui doivent être revitalisés, restructurés ou créés, dès lors qu'ils sont en mesure de ren-

³Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 634, n° 9068, p. 283).

forcer et d'accroître l'efficacité du rôle des Nations Unies en matière de désarmement.

30. Ma délégation pense que les propositions faites par le Président de Sri Lanka visant à la création d'une autorité mondiale pour le désarmement méritent de retenir notre attention [voir 4^e séance]. De même, ma délégation estime d'un grand intérêt les idées présentées dans sa déclaration par le Président de la République française [3^e séance], notamment parce qu'elles permettraient d'accroître l'efficacité et la démocratisation des organes chargés du désarmement, avec la participation de tous, sous la surveillance de tous et dans l'intérêt de tous. A cet égard, ma délégation voudrait attirer l'attention de l'Assemblée sur la Conférence du Comité du désarmement. Si cet organe doit être maintenu, sa structure et ses relations avec les Nations Unies doivent être remises complètement en cause afin d'en assurer l'efficacité. Ma délégation est prête à envisager la possibilité de le remplacer par un autre organisme si cette mesure doit améliorer l'efficacité de nos efforts en vue du désarmement.

31. Nous sommes arrivés à un point crucial de nos efforts pour parvenir à des accords dans le domaine du désarmement et du contrôle des armes. Les Nations Unies doivent être au cœur de nos efforts en ce domaine. L'Indonésie, pour sa part, examinera toutes les propositions avec un esprit ouvert et les étudiera en fonction de leurs chances de nous sortir de l'impasse actuelle. L'Indonésie espère que les membres de la communauté internationale s'efforceront sincèrement d'atteindre les objectifs de la Décennie du désarmement grâce à des formules efficaces, non seulement en formulant une stratégie du désarmement, mais en l'appliquant.

32. Espérons que cette session extraordinaire pourra traduire les expressions de bonnes intentions que nous avons entendues en accords concrets et constructifs et cependant suffisamment réalistes pour qu'ils soient, en fait, appliqués.

33. M. KAMEL (Egypte) [*interprétation de l'arabe*] : J'ai grand plaisir, tout d'abord, à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Votre élection nous donnera la possibilité de profiter de votre sagesse et de votre grande expérience et contribuera de façon positive à la réalisation de nos objectifs communs. Les résultats pratiques qui résulteront de cette session extraordinaire touchent des questions importantes et fondamentales qui détermineront l'avenir de l'humanité et la conduiront à la paix ou à la guerre, à la prospérité ou à la misère, au progrès ou au sous-développement. Votre élection à la présidence de la présente session est aussi un hommage tout particulier à la Yougoslavie, pionnier du mouvement des pays non alignés; c'est aussi un hommage au rôle constructif que la Yougoslavie a toujours joué dans les entreprises internationales tendant à assurer la paix, la justice et le progrès. Je saisis également cette occasion pour dire toute l'estime de l'Egypte pour notre grand ami, le président Tito, et pour le peuple ami de Yougoslavie.

34. Le défi historique jeté à l'humanité que représente la question de la guerre ou de la paix fait que le désarmement et l'arrêt de la course aux armements constituent un but fondamental dans la phase actuelle de l'évolution mondiale. Pour cette raison, le groupe des pays non alignés n'a cessé de demander un désarmement général et complet et a souligné la nécessité de consacrer tous les efforts et toute l'action internationale — dans le cadre des Nations Unies et conformément aux objectifs et aux principes de la Charte — à l'élimination des graves menaces devant lesquelles nous nous trouvons, menaces nées parce que les fruits de notre civilisation et les réalisations de la science et de la technique sont exploités pour transformer le monde en un arsenal d'armes de destruction massive capables d'anéantir toute trace de vie. Tout ceci a créé une situation grave et le monde vit maintenant dans un état de paix fragile, entouré de dangers, de tensions, de pessimisme et marqué par la rivalité des armes.

35. Les pays non alignés, à la pointe desquels était l'Egypte en tant que pionnier, ont demandé que les Nations Unies assument un rôle primordial dans le maintien de la paix mondiale et dans la réalisation du désarmement général et complet. C'était là l'expression de la philosophie et des principes fondamentaux du non-alignement, principes qui ont été cristallisés et mûris pendant une époque de terreur nucléaire, d'affrontement des superpuissances, de compétition effroyable dans la production et la mise au point d'armes de destruction massive, d'utilisation généralisée de la force et de violation des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, contribuant à la création de conditions injustes, dont la persistance représente une grave menace pour la paix et la sécurité mondiales.

36. L'initiative des pays non alignés de convoquer la présente session extraordinaire est venue de l'inéluctable nécessité de procéder à une réévaluation complète dans le domaine du désarmement, étant donné les défauts d'organisation et les problèmes pratiques constatés. D'une part, la Charte des Nations Unies avait été rédigée avant que le monde connaisse la première utilisation des armes nucléaires. Le désarmement, suivant les conceptions de la Charte, était lié au système de sécurité collective, système conçu en partant de l'hypothèse d'une large coopération et non de la rivalité et de l'affrontement des grandes puissances.

37. D'autre part, la pratique a montré que certaines puissances qui détiennent les plus grands moyens de destruction sont les moins désireuses d'honorer leurs obligations internationales dans le domaine du désarmement. Le succès restreint du mécanisme de désarmement des Nations Unies constitue un facteur complémentaire de grave préoccupation. En conséquence, des efforts internationaux ont été gaspillés en questions secondaires qui étaient très loin de traiter l'essentiel et le cœur de ces problèmes. C'est pourquoi il a fallu convoquer cette session extraordinaire.

38. L'atténuation bilatérale sélective de la tension entre les deux superpuissances, appelé détente, est un élément important des années 70. La détente serait sans signification si elle ne se traduisait pas en résultats con-

crets utiles à l'humanité et si elle n'était pas liée à une action internationale tendant à réaliser ce qui ne pouvait pas être atteint pendant la guerre froide. La persistance de la course aux armements ne peut que mettre en danger la paix et la sécurité mondiales. Il en résulte une situation telle que nous, les pays non alignés, sommes décidés à exercer notre droit légitime de défendre notre survie, indépendamment de ce qu'exigent les relations bilatérales entre les deux superpuissances. Nous sommes également décidés à revendiquer le rôle de partenaire dans le relâchement de la tension mondiale, la promotion de la justice et le règne du droit. C'est pourquoi nous exigeons que les efforts de désarmement prennent place dans le cadre des Nations Unies dont la Charte fournit les règles et les dispositions essentielles régissant le comportement de la communauté internationale.

39. Dans le communiqué final du Bureau de coordination des pays non alignés qui s'est réuni récemment à La Havane⁴, ces pays ont demandé que soit affirmée et élargie la détente pour qu'elle vise tous les aspects des relations internationales partout dans le monde et contribue ainsi à la solution de tous les problèmes internationaux actuels, avec la participation de tous les Etats. Ceci nous paraîtrait de nature à contribuer sensiblement au succès des efforts internationaux de désarmement.

40. Parmi les questions qui commandent l'attention dans le domaine du désarmement, le désarmement nucléaire occupe la première place. C'est une question à laquelle nous attachons la plus grande importance. L'interdiction de l'emploi des armes nucléaires, l'arrêt de leur production et de leur mise au point, de même que la destruction des stocks d'armes nucléaires, devraient être le but final du programme de désarmement général et complet qui sera élaboré au cours de la présente session. Si l'on a obtenu un succès limité lorsque la communauté des nations a conclu le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, il est plus que temps de rechercher l'universalité de ce traité, d'en assurer la mise en œuvre et d'en adapter les conceptions. En outre, nous espérons qu'un traité d'interdiction complète des essais et un traité d'interdiction complète de la production et de la mise au point de nouveaux types d'armements de destruction massive seront bientôt parachevés. Un système de vérification et de garanties digne de confiance, en vue d'assurer l'exécution des engagements émanant des accords et des traités conclus devrait être renforcé. Dans la réalisation urgente de leurs obligations et de leurs engagements, les Etats nucléaires devraient s'efforcer de limiter la prolifération verticale selon l'article VI du traité sur la non-prolifération. Dans ce contexte, nous suivons de près les négociations sur la limitation des armes stratégiques qui sont en cours entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. Nous sommes heureux d'avoir entendu ces pays affirmer leur désir d'arriver à un accord qui suivra les premiers accords de 1972. En fait, le succès avec lequel le traité sur la non-prolifération arrête la prolifération horizontale est organiquement lié au succès qu'obtiendront les Etats

dotés d'armes nucléaires dans l'arrêt de la prolifération verticale.

41. Etant donné la portée limitée des garanties de sécurité prévues dans la résolution 255 (1968) du Conseil de sécurité, nous devons concevoir nos efforts pour donner des garanties de sécurité plus vastes et plus dignes de confiance aux pays qui renonceront à l'option nucléaire. La définition de la portée de ces garanties de sécurité devrait tenir compte des exigences de la sécurité et des conditions qui prévalent dans chaque région; pour certains pays, la sécurité pourrait être assurée par l'engagement de ne pas utiliser d'armes nucléaires contre les Etats qui ne possèdent pas de telles armes, selon ce que l'on appelle maintenant "la garantie négative". Cependant, il convient de ne pas considérer cette garantie comme la garantie maximale de sécurité que l'on puisse offrir aux Etats qui ne possèdent pas d'armes nucléaires. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales exige que soient pleinement prises en considération les conditions délicates qui prévalent dans certaines régions. Pour épargner à la communauté internationale toute escalade nucléaire soudaine qui mettrait un point final à tous les efforts de non-prolifération, il importe de détruire à temps les sources réelles du danger.

42. Egypte a été un des premiers pays à demander la création de zones exemptes d'armes nucléaires conformément à l'article VII du traité sur la non-prolifération, compte tenu des conditions locales propres à chaque région. L'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires devrait être associé aux assurances de la part des Etats dotés d'armes nucléaires de respecter le statut de ces zones, de s'abstenir d'y introduire des armes nucléaires et d'utiliser l'arme nucléaire et de menacer de l'employer contre ces zones. De plus, les Etats nucléaires devraient reconnaître les droits inaliénables des Etats de ces zones d'avoir accès aux techniques avancées moyennant un système satisfaisant de contrôle et de garanties. Sur cette base, l'Egypte s'est félicitée du Traité de Tlatelolco comme étant le premier traité ayant atteint l'objectif de la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Nous considérons que l'engagement des Etats nucléaires de ne pas fournir d'armes nucléaires à l'Amérique latine ou de ne pas les utiliser contre tout Etat partie à ce traité constitue une mesure constructive et encourageante dans la voie de la création d'autres zones exemptes d'armes nucléaires.

43. Si la zone exempte d'armes nucléaires créée en Amérique latine peut être considérée comme un modèle pour l'établissement de zones semblables ailleurs dans le monde et comme une première étape importante dans le domaine du désarmement, force nous est de constater que la situation qui existe en Afrique et au Moyen-Orient est tout à fait différente. La convergence des objectifs poursuivis par l'Afrique du Sud et par Israël fait de leur complicité nucléaire une menace directe à la paix et à la sécurité dans ces deux régions et, en fait, pour le reste du monde. Ces deux pays pratiquent une politique d'agression flagrante et de violation répétée de la Charte

⁴Voir document A/33/118 du 7 juin 1978.

et des règles du droit international qui pose de graves défis à la communauté internationale.

44. Avec les pays africains frères, nous avons sans cesse cherché à mettre en œuvre la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique [résolution 2033 (XX)]. Cet effort a reçu le soutien total de la communauté internationale. Cependant, la ferme intention du régime raciste de l'Afrique du Sud de poursuivre ses efforts visant à acquérir l'arme nucléaire afin de consolider sa politique d'agression et de racisme a empêché la mise en œuvre de cette déclaration.

45. En raison de sa position stratégique, tout ce qui se passe au Moyen-Orient affecte la paix et la sécurité du monde. Il y a là une réalité dont l'Egypte est pleinement consciente. C'est pourquoi notre politique tend à faire régner des conditions justes et équitables dans la région. Nous sommes absolument convaincus que le déclenchement de tout affrontement pourrait pousser le monde au bord d'une troisième guerre mondiale. Il est certain que les guerres dont notre région a souffert et qui ont été déclenchées par les desseins expansionnistes d'Israël font comprendre à la communauté des nations les avantages immenses qu'elle retirerait de conditions menant à une paix juste et durable dans la région et, en fin de compte, à la conversion de celle-ci en zone de paix. Tel est le raisonnement qui a inspiré l'initiative de l'Iran et de l'Egypte, il y a quatre ans, tendant à déclarer le Moyen-Orient zone exempte d'armes nucléaires⁵. Cette initiative a été saluée comme un apport concret aux efforts de désarmement et au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

46. Nous sommes bien décidés à poursuivre cet objectif pour réaliser les aspirations de la région, qui ont le soutien de la communauté internationale. Cependant, la voix d'Israël a constitué la seule note discordante dans l'unanimité internationale qui s'est manifestée lors de l'examen par l'Assemblée générale de cette question au cours des quatre dernières années. A ce jour, Israël se refuse à adhérer au Traité sur la non-prolifération et à soumettre toutes ses activités nucléaires au système des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

47. Qu'il me soit permis de déclarer, du haut de cette tribune, que l'objectif de l'Egypte est de maintenir le Moyen-Orient en tant que zone exempte d'armes nucléaires. Si Israël devait continuer d'entraver la réalisation de cet objectif afin d'atteindre ses desseins et de réaliser ses ambitions en coopération avec l'Afrique du Sud, la communauté internationale représentée par les Nations Unies aurait le devoir de prendre les mesures nécessaires conformément aux buts et principes de la Charte pour écarter cette grave menace à la paix et à la sécurité mondiales. Cette politique irréflichte devrait être rapidement éliminée, compte tenu de la lettre et de l'esprit de la résolution 255 (1968) du Conseil de sécurité.

48. C'est pourquoi nous demandons d'urgence l'adoption d'une garantie de sécurité exempte des restrictions et limitations qui empêcheraient le Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités, une garantie de sécurité qui permettrait au Conseil de prendre les mesures préventives et efficaces avant que se présente une menace nucléaire, et non après. Il est évident que, dans certaines zones critiques marquées par la tension, l'acquisition possible, en l'absence de garanties internationales efficaces, d'une capacité nucléaire avancée par un pays comme l'Afrique du Sud ou Israël, dont la politique d'agression a été condamnée à maintes reprises par les Nations Unies, suffirait pour que soit invoquée cette garantie de sécurité.

49. Ce sont là certaines considérations générales qui éclairent la nature de la garantie de sécurité qu'exige la situation actuelle en Afrique et au Moyen-Orient. Nous espérons que nos vues auront l'appui de tous les pays qui partagent nos objectifs et nos principes et qui, avec nous, s'efforcent de favoriser la paix du monde sur la base du droit et de la justice.

50. Les craintes qu'inspire la prolifération des armes nucléaires ne devraient pas nous dissuader d'utiliser les techniques nucléaires à des fins pacifiques et notamment en tant que source d'énergie dans notre monde en progrès, sous des garanties internationales efficaces. Ces utilisations pacifiques devraient être encouragées par tous les Etats nucléaires afin que tous puissent en bénéficier, en particulier les pays en voie de développement dont les sources d'énergie insuffisantes ne suffisent pas à satisfaire les besoins urgents en matière de développement.

51. A ce propos, il n'est pas inutile de rappeler que le président Eisenhower, dans son discours fameux prononcé en 1953 devant l'Assemblée générale, et connu sous le nom "L'atome au service de la paix"⁶, a préparé la voie à une ère de coopération nucléaire pacifique et à la création, en 1957, de l'Agence internationale de l'énergie atomique à la demande instante des pays non-nucléaires. Répondant à la ferme volonté des Etats non dotés d'armes nucléaires, le traité sur la non-prolifération, dans son article IV, a en outre affirmé le droit inaliénable de tous les Etats d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

52. S'efforçant de réaliser les progrès souhaités dans le domaine de la science et de la technique, l'Egypte a conclu des accords de coopération nucléaire à des fins pacifiques avec un certain nombre de pays. Elle espère que ces accords seront mis en œuvre dans un proche avenir afin de favoriser la cause de son développement.

53. Si les armes nucléaires constituent la plus sérieuse menace à notre communauté internationale, il existe d'autres armes dont les conséquences ne sont pas moins meurtrières. Je pense à cet égard aux armes chimiques, aux autres armes de destruction massive et à celles qui provoquent des souffrances inutiles ou dont les effets s'exercent aveuglément.

⁵Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Annexes, point 101 de l'ordre du jour, document A/9693/Add.1 à 3.

⁶Ibid., huitième session, Séances plénières, 470^e séance.

54. On sait que certains efforts ont été faits pour limiter l'emploi de ces armes, par exemple la Convention de 1972 sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [résolution 2826 (XXVI), annexe], et la Convention de 1977 sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles [résolution 31/72]. Cependant, ces efforts ne sont pas suffisants du fait de l'existence d'énormes stocks de ces armes et de leur utilisation possible, notamment dans des "guerres limitées", comme ce fut le cas au Moyen-Orient où Israël a employé des bombes au napalm et des bombes à billes contre des objectifs civils.

M. Conteh (Sierra Leone), vice-président, prend la présidence.

55. Nous demandons avec insistance que de nouveaux efforts soient faits pour arrêter l'acquisition, le développement et l'utilisation de telles armes en vertu d'accords obligatoires. Nous attachons de même une grande importance à l'achèvement du traité interdisant complètement l'utilisation et la mise au point des armes chimiques et prescrivant leur destruction aussitôt que possible.

56. A sa trente-deuxième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 32/152 sur la convocation d'une conférence préparatoire consacrée à l'interdiction de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Cette résolution a été le fruit de plusieurs années d'efforts de la part de plusieurs pays, dont l'Égypte. Nous espérons que les pays participants coopéreront de bonne foi au succès de la conférence.

57. Les pays non alignés réclament l'interdiction de la fabrication et de la mise au point de nouveaux types d'armes classiques. Ils en ont préconisé la limitation et la réduction progressive selon des priorités spécifiques dans le cadre de mesures de désarmement général et complet. Nous sommes convaincus que la réduction progressive des armes classiques et la cessation de la course aux armements devraient être liées aux mesures tendant à favoriser la sécurité internationale conformément à la doctrine et aux conceptions énoncées dans la Charte des Nations Unies. Il devrait y avoir, en même temps, recherche de solutions justes et équitables aux problèmes politiques qui mettent en danger la paix et la sécurité mondiales.

58. L'existence d'une situation d'injustice émanant du recours à la force pour imposer un fait accompli incompatible avec les principes de la Charte et les règles du droit et de la justice a contraint les pays ne possédant pas d'armes nucléaires, surtout ceux du tiers monde, à assumer le fardeau d'armements destinés à leur auto-défense.

59. A ce propos, je tiens à répéter ce que disait le président Sadate, s'adressant au National Press Club à Washington, le 6 février 1978 :

"Nous sommes très désireux d'arrêter la course aux armements. Nous attendons le jour où l'acquisition d'armes chez nous sera minime.

"Nous voudrions même que toute la région soit délimitarisée. Nous avons été les premiers à demander que le Moyen-Orient devienne zone exempte d'armes nucléaires. Mais ceci ne saurait constituer un acte unilatéral de notre part. Si on veut que nous mettions moins d'accent sur les armements, l'autre partie doit en faire autant. Nous sommes également préoccupés de notre sécurité. Nous avons d'autant plus de raisons de le penser qu'une partie de notre territoire est encore occupée."

60. Des problèmes semblables se présentent en Afrique, à la suite de l'intervention étrangère dans ses affaires intérieures. Et, tant que ces politiques et ces desseins continueront de menacer le destin de notre continent, la paix et la sécurité internationales seront en danger. Cependant, si l'intervention cessait, s'il était mis fin à la grave situation en Afrique australe, une étape importante aurait été franchie. En conséquence, le fardeau des armements serait allégé et il y aurait une contribution positive à l'affectation de toutes les ressources à la réalisation du développement et du progrès en Afrique.

61. Une fois que la justice et l'équité régneront au Moyen-Orient et en Afrique, une fois que leurs peuples auront recouvré leurs droits nationaux légitimes et assumé leur indépendance et leur souveraineté, l'Égypte consacrera ses ressources disponibles au développement et au progrès. L'effet du déséquilibre flagrant entre les dépenses militaires et les dépenses de développement se manifeste dans les défis graves que nous connaissons tous à la suite des ponctions constantes auxquelles les exigences militaires soumettent les ressources naturelles, humaines et financières, si nécessaires au développement social et économique.

62. Nous avons reçu des propositions et des études utiles préparées par les Nations Unies et d'autres institutions concernant les ressources qui pourraient être libérées par la réduction des budgets militaires et portant aussi sur leur redistribution éventuelle pour établir le nouvel ordre économique international. Nous espérons sincèrement qu'elles recevront toute l'attention qu'elles méritent. A ce propos, nous avons écouté avec le plus vif intérêt l'utile proposition faite par le Secrétaire général de constituer un comité consultatif d'experts et d'affecter un certain pourcentage des dépenses d'armement aux efforts nationaux et internationaux de désarmement [1^{re} séance].

63. Le désarmement n'est plus le souci exclusif de quelques-uns; il est devenu l'une des préoccupations fondamentales de la communauté internationale tout entière. C'est pourquoi les Nations Unies représentent la volonté de cette communauté dans l'exercice des responsabilités du désarmement sous un contrôle international efficace.

64. Pour cette raison, l'Égypte croit que la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale devrait garantir le rôle des Nations Unies. Il est indispensable

que toutes les étapes des délibérations conduisant au désarmement, qu'il s'agisse des discussions, des échanges de vues, des négociations, de la rédaction de conventions et d'accords, du suivi, de la surveillance de la mise en œuvre, se fassent par les organes des Nations Unies.

65. Partant de cette hypothèse, la convocation de la Commission du désarmement des Nations Unies, en raison de son caractère représentatif, peut contribuer à la préparation d'un programme de désarmement général et complet et confirmer les résultats acquis à l'actuelle session.

66. Quant au mécanisme de négociation, nous espérons que le lien existant entre la Conférence du Comité du désarmement et les Nations Unies sera renforcé pour permettre à la Conférence de faire son travail avec efficacité et sérieux. Nous appuyons les mesures nécessaires pour développer et améliorer cet organe et en particulier les changements au système de la co-présidence.

67. Pendant ces 30 années, les Nations Unies ont assumé leur rôle de maintien de la sécurité internationale, uniquement lorsqu'il existait de la part des Etats Membres la volonté politique nécessaire pour appliquer ses décisions. Si, dans certains cas, l'Organisation n'a pas pu agir de la sorte, c'est parce que certains des Membres ont manqué aux obligations que la Charte leur impose.

68. Nous savons que le désarmement et ses problèmes ne sont pas de ceux qui se prêtent à des solutions immédiates au cours d'une seule session. Ceci est dû à la complexité des problèmes et à leurs ramifications. Ceci, toutefois, ne devrait pas affaiblir notre ferme intention de persévérer, de coopérer pour maintenir l'élan acquis. Un élan aboutissant à la réalisation de l'espoir de tous les peuples, celui de voir venir le jour où le désarmement général et complet sera réalisé dans un monde où triompheront le droit et la justice. En effet, le droit et la justice sont la base réelle et solide de la paix, de la sécurité et de la prospérité.

69. Tous les peuples opprimés soumis à l'agression espèrent que la communauté internationale créera les conditions nécessaires au rétablissement de leurs droits pour qu'ils puissent consacrer leurs énergies non à la destruction, mais à la construction et à la prospérité.

70. M. ZAITON (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*] : Je tiens tout d'abord à dire combien le Ministre des affaires étrangères de mon pays, M. Tengku Ahmad Rithauddeen, regrette de ne pouvoir assister à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Malgré son désir d'être aujourd'hui parmi nous, étant donné l'importance que la Malaisie attache à cette session extraordinaire historique, il est malheureusement retenu à Kuala Lumpur par des obligations pressantes. J'ai donc l'honneur et le privilège de représenter aujourd'hui, ici, mon gouvernement.

71. Ma délégation est heureuse de voir M. Mojsov à la présidence de cette présente session extraordinaire historique sur le désarmement. Cette présidence nous

paraît particulièrement heureuse car c'est à Belgrade, en Yougoslavie, en septembre 1961, que les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés ont, lors de leur première conférence, recommandé la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale pour traiter de cette question capitale. Que la session extraordinaire se déroule aujourd'hui sous l'éminente présidence de M. Mojsov est un hommage particulièrement opportun rendu à son pays qui a joué un rôle de premier plan pour attirer l'attention mondiale sur la nécessité de mettre en route le processus du désarmement. Nous espérons que, sous sa direction avisée, des résultats positifs seront obtenus en vue de créer pour l'humanité un monde plus sûr et plus pacifique.

72. La session extraordinaire est en réalité une occasion unique pour les Etats Membres des Nations Unies de délibérer de cette question importante de la survie de l'humanité menacée par l'accélération sans fin de la course aux armements. Que nous nous soyons mis d'accord pour nous réunir montre que nous reconnaissons la nécessité urgente de dissiper la menace qui pèse sur notre existence même. Il est certain que nos délibérations revêtiront une signification symbolique et historique. Cependant, le symbolisme seul ne pourrait que refléter des chimères s'il ne s'accompagnait d'une volonté politique et d'un engagement de faire de cette session un tournant dans le désarmement. Ma délégation estime donc qu'il incombe à chacun d'entre nous de profiter de l'élan acquis pour rechercher résolument des solutions permettant un progrès décisif vers un désarmement véritable.

73. On a déjà beaucoup parlé du danger de la course aux armements. Ma délégation estime que l'accumulation d'armements aussi meurtriers dans le monde contemporain provient essentiellement d'un sentiment profond d'insécurité due aux menaces à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des Etats, à l'absence de progrès réel dans la détente internationale et de confiance mutuelle dans les relations entre Etats, et enfin, au fait que la paix et la sécurité internationales ne dépendent que de l'équilibre précaire de la dissuasion qui ne garantit ni la paix permanente ni la survie durable de l'humanité.

74. C'est une illusion de croire que la sécurité peut découler de l'accumulation d'armes. Au contraire, l'acquisition de techniques militaires modernes, renforcées parfois par la militarisation des pouvoirs politiques, n'a fait qu'accroître le rythme de la course aux armements avec son cortège de problèmes provoqués par des rivalités politiques et des tensions intensifiées. L'impact de cette course aux armements est phénoménale. Elle a entraîné l'augmentation des dépenses militaires parallèlement à l'état d'avancement de la technique militaire. Pour établir une comparaison, le budget militaire mondial pour 1976 s'élevait à 334 milliards de dollars, représentant le revenu annuel total des 2 milliards d'êtres humains qui représentent la partie la plus pauvre de la population mondiale. On estime que 60 milliards sont dépensés chaque année par tous les gouvernements pour la recherche et le développement militaires dont 25 milliards sont consacrés à la mise au

point de nouvelles armes. A un autre égard encore, la course aux armements est un facteur de déstabilisation dans bien des régions du monde. On pense, à l'heure actuelle, que la valeur annuelle de ce commerce dépasse 20 milliards de dollars.

75. Ce dangereux phénomène de notre temps nous conduit à des conclusions bien pessimistes. L'accélération de cette course aux armements est une source d'insécurité et une menace pour la survie de l'humanité. La guerre nucléaire paraît de plus en plus probable. Ce qui est plus troublant encore est son effet économique défavorable sur nos sociétés. Les problèmes critiques qui se posent au monde d'aujourd'hui, tels que l'affectation des ressources, la pénurie d'énergie et de matières premières, la production alimentaire, l'expansion démographique ainsi que la protection de l'environnement à l'échelle mondiale, ne retiennent pas suffisamment l'attention. Une partie importante des trop rares ressources financières et humaines est consacrée à des dépenses militaires alors qu'elle pourrait servir à accélérer le développement économique et social des pays en développement.

76. La communauté internationale ne doit pas rester sourde à l'appel de ceux qui demandent que cette course aux armements ruineuse soit arrêtée. En réalité, la session extraordinaire est une occasion pour nous tous de faire le point sur cette situation et d'élaborer un programme de mesures prioritaires. La tâche immédiate de la session extraordinaire est, à notre avis, d'ouvrir la voie aux négociations pour parvenir à des progrès réels en matière de désarmement et déboucher sur l'élimination définitive de toutes les armes nucléaires. Il reste encore beaucoup à faire pour réaliser un consensus sur cette question. Ma délégation reconnaît la complexité et la difficulté de la question et elle apprécie le réalisme d'une approche rationnelle et équilibrée, fondée sur un accord mutuel, par les grands Etats nucléaires, mais qui ne devrait en aucun cas servir de prétexte à l'absence de tout progrès substantiel dans ce domaine.

77. Les pays non alignés ont déjà précisé qu'ils souhaitaient que les négociations commencent en vue d'arrêter l'accroissement des arsenaux nucléaires, de parvenir à la réduction équilibrée de tous les stocks d'armes nucléaires ainsi que de leurs vecteurs et de faire cesser la mise au point, la fabrication et la mise en place de nouveaux types d'armes nucléaires. Toutes ces mesures constituent un pas indispensable sur la voie qui devrait nous permettre d'éviter le danger d'une guerre nucléaire.

78. Dans l'immédiat, il serait souhaitable que les principaux Etats nucléaires renoncent à l'emploi des armes nucléaires ou à la menace de cet emploi contre les Etats non nucléaires pour assurer ces derniers de leur sécurité. A cet égard, il serait bon de conclure immédiatement une convention sur le non-recours aux armes nucléaires. Ma délégation appuie totalement cette proposition qui a été faite par les pays non alignés.

79. En outre, les négociations des Etats-Unis et de l'Union soviétique sur la limitation des armes stratégiques doivent dépasser le stade de la simple limitation des systèmes de vecteurs et de guidage nucléaires. Tous les

efforts doivent être faits pour réduire substantiellement les stocks d'armes nucléaires dans le cadre d'une approche équilibrée vers la réalisation finale des objectifs de désarmement nucléaire. Nous invitons instamment les deux principales puissances nucléaires à poursuivre leurs efforts avec une détermination et une bonne volonté politique plus grandes.

80. Une autre question qui préoccupe ma délégation est la poursuite des essais d'armes nucléaires qui, pensons-nous, tendent à accroître la prolifération verticale d'armes nucléaires toujours plus perfectionnées et plus meurtrières. La conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais serait un pas important sur la voie de la prévention de la prolifération des armes nucléaires. Nous espérons que les conversations trilatérales entreprises par le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'URSS aboutiront bientôt à la conclusion d'un tel traité qui s'inscrira dans les efforts tendant à arrêter et à inverser la course aux armements nucléaires.

81. La création de zones dénucléarisées dans diverses régions du monde, sur la base d'accords entre les Etats de la région intéressée, constitue, de l'avis de ma délégation, une mesure efficace de non-prolifération. Ma délégation soutient sans réserve tous les efforts tendant à faciliter la création de telles zones.

82. Tout en donnant la priorité au désarmement nucléaire, ma délégation ne voudrait pas minimiser l'urgence de mesures concomitantes tendant à réduire la course aux armements classiques. On ne peut nier que les armes conventionnelles représentent les quatre cinquièmes du budget militaire du monde. L'accumulation de ces armes, particulièrement dans les régions de conflit où un antagonisme existe entre les Etats, augmente la tension et tend à accélérer l'escalade vers des conflits armés qui pourraient prendre de sérieuses proportions si les grandes puissances y étaient impliquées. Il est certain aussi que les Etats dans ces régions de conflit deviennent des pions dans la rivalité des grandes puissances à la recherche de sphères d'influence, par suite de la dépendance dans laquelle ils se trouvent vis-à-vis des grandes puissances pour leurs fournitures d'armes. Ce genre de situation engendre des conditions d'instabilité et d'insécurité dans les régions intéressées et est à l'origine, pour une grande part, de l'intensification de la course aux armements de type classique. Les mesures tendant à freiner le niveau des armements classiques exigent un accord réciproque sur la nécessité de relations militaires plus stabilisées, qui doivent s'accompagner d'autres mesures visant à créer les conditions nécessaires pour amener la détente et le rétablissement de la confiance mutuelle. Ces mesures favoriseraient le climat politique nécessaire pour donner un coup d'arrêt à la course aux armes classiques.

83. L'idée de zones de paix demande l'établissement de conditions qui conduiraient à favoriser la paix, l'amitié, la confiance mutuelle et la coopération entre les Etats de la région. Nous croyons que la création de ces zones représente un effort positif et constructif pour éliminer la rivalité des grandes puissances en quête d'influence et de nomination, pour empêcher les conflits régionaux en puissance, pour réduire la tension entre les

Etats et pour favoriser la coopération régionale en vue du développement économique et social des pays de la région.

84. A cet égard, mon gouvernement a toujours soutenu les efforts tendant à la création de zones de paix dans différentes régions du monde. Le but poursuivi par les Nations Unies d'établir une zone de paix dans l'océan Indien offre aux pays de la région concernée les perspectives d'une stabilité et d'une sécurité accrues. Mon gouvernement donne son plein appui à tous les efforts des Nations Unies pour assurer la mise en œuvre de cette proposition dans les meilleurs délais. Nous constatons, à cet égard, que les négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'URSS ont déjà commencé pour réduire leurs activités militaires dans l'océan Indien. Voilà un effet positif. Nous espérons que ces pourparlers conduiront bientôt à un accord entre les deux grandes puissances, qui conviendront de se retirer militairement de la région, ce qui constituera une contribution importante pour atteindre le but de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.

85. Dans la région du Sud-Est asiatique, mon gouvernement, avec l'Indonésie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande, a proposé l'établissement d'une zone de paix, de liberté et de neutralité. Cette idée a pour but, d'une part, de chercher à enlever aux puissances étrangères la possibilité de s'ingérer dans les affaires politiques et militaires des Etats de la région et, d'autre part, de chercher à établir un cadre de relations pacifiques entre les Etats intéressés afin qu'ils puissent se consacrer aux problèmes urgents du développement économique et social.

86. Cette proposition, cependant, n'a pas pour but de limiter les droits qu'ont les puissances étrangères de poursuivre leurs relations légitimes, politiques et économiques, avec les Etats de la région. En fait, par le biais de relations économiques, une collaboration mutuellement bénéfique et un commerce florissant entre les puissances étrangères et les Etats de la zone contribueraient grandement au progrès et à la prospérité des Etats de la région.

87. Le but ultime de notre notion de zone est d'arriver à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans le Sud-Est asiatique et nous nous sommes engagés à mettre en œuvre cette idée. Cependant, nous reconnaissons qu'elle dépend de l'accord de tous les pays de la région. C'est pourquoi mon gouvernement reconnaît la nécessité de consulter les autres pays de la région pour tirer au clair cette proposition afin qu'elle soit bien comprise, respectée et finalement que les Etats y adhèrent. Les représentants des cinq pays intéressés se sont réunis récemment à Kuala Lumpur pour étudier plus avant les mesures à prendre dans ce but.

88. Je voudrais parler maintenant du programme d'action et du mécanisme des négociations sur le désarmement. Il est essentiel que la session extraordinaire arrête d'un commun accord un ordre de priorités et de mesures permettant aux négociations de démarrer d'une manière équilibrée et globale en vue d'un désarmement général et complet assorti d'un contrôle

international efficace. Tout en reconnaissant qu'il serait réaliste de se concentrer sur les mesures concrètes qui font déjà l'objet d'un accord suffisant pour pouvoir être applicables à court terme, nous ne devons pas perdre de vue l'importance d'accorder la plus haute priorité au désarmement nucléaire. Un programme général de mesures de désarmement doit être mis sur pied et, le cas échéant, une deuxième session extraordinaire pourrait être convoquée pour adopter ce programme dont la mise en œuvre par étapes convenues déboucherait finalement sur notre objectif final. Cependant, la proposition d'une seconde session extraordinaire, que soutient ma délégation, ne devrait en aucune manière retarder les mesures urgentes qui doivent être prises par la présente session extraordinaire pour commencer le processus des négociations de désarmement. Une seconde session extraordinaire devrait obligatoirement faire le point du progrès réalisé par ces négociations.

89. Un accord sur les priorités et les mesures de désarmement dans le programme d'action constituerait pour la première fois la manifestation d'une approche coordonnée des Nations Unies pour traiter de ce problème. L'importance de ce programme requiert que nous ayons un mécanisme international efficace qui garantirait son application complète. A notre avis, le mécanisme de désarmement existant est insuffisant à cet égard. Outre le fait qu'il n'a pas été révisé depuis un certain nombre d'années, les négociations sur le désarmement qui se sont poursuivies jusqu'ici ont suscité un certain mécontentement en raison de la base étroite sur laquelle elles reposent, du nombre limité des participants, du choix des questions traitées n'intéressant que quelques pays concernés et du fait qu'elles n'ont abouti jusqu'à présent qu'à des résultats limités ou partiels.

90. Nous pensons donc que le mécanisme actuel du désarmement doit être amélioré pour permettre aux Nations Unies de jouer un rôle plus central dans le processus du désarmement. Des propositions ont été présentées en vue d'améliorer la structure et les méthodes de travail de la Conférence du Comité du désarmement, particulièrement du point de vue du roulement mensuel des présidents et de l'amélioration de la représentativité politique et géographique pour permettre une plus large participation, en particulier celle d'autres Etats nucléaires. Ma délégation appuie la position des pays non alignés sur cette question [A/S-10/1, vol. VI, document A/AC.187/107]. Nous sommes également d'avis que si la Conférence doit devenir l'organe principal en matière de négociations multinationales sur le désarmement, elle doit être responsable devant l'Assemblée générale qui a, en fin de compte, l'ultime responsabilité d'assurer l'application et l'observation des mesures de désarmement inscrites dans le programme d'action.

91. Les négociations sur le projet de document final de la session extraordinaire ont déjà commencé il y a quelques mois. Il est encourageant de voir que nous avons déjà pris le chemin qui doit nous mener vers un désarmement véritable. La pléthore de propositions de désarmement est un peu accablante, mais c'est un bon

signe. Elle reflète notre désir sincère de créer un monde désarmé, sans conflit, sans insécurité et sans hostilité. Nous devons nous tourner vers l'avenir et partir de ce premier pas pour progresser substantiellement dans nos délibérations. Chaque Etat a le devoir de faire preuve de bonne volonté et de s'engager fermement à éviter que nous retombions dans la crainte constante de l'anéantissement. Au nom de mon gouvernement, je souhaite plein succès à la session extraordinaire et je vous donne l'assurance de la pleine coopération de ma délégation à cette fin.

92. M. PUJA (Hongrie) [*interprétation du russe*] : Au nom de la délégation hongroise, je voudrais féliciter chaleureusement M. Mojsov en sa qualité de président de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Je me réjouis sincèrement de voir que les délibérations de l'Assemblée générale sont dirigées par lui, le représentant d'un pays ami, la Yougoslavie, un bon voisin de mon pays.

93. Au cours des 10 dernières années, la solution de certains problèmes internationaux aigus a donné lieu à des résultats considérables, qui ont accru les espoirs de l'humanité. La politique de coexistence pacifique, les exigences d'une paix durable et d'une sécurité stable, la coopération internationale multilatérale gagnent de plus en plus parmi les pays dotés de structures sociales différentes. Cependant, cette évolution de la politique internationale ne reçoit pas un accueil favorable de la part de tous. Certains milieux très influents cherchent à faire obstacle à ces changements favorables; c'est pourquoi le processus de détente a subi un ralentissement et il y a eu un arrêt sensible dans les négociations portant sur certains problèmes du désarmement. Nous espérons que, grâce à nos efforts conjugués, nous parviendrons à surmonter les difficultés et à assurer la continuité de la détente.

94. Le Gouvernement de la République populaire hongroise estime que la tâche essentielle de sa politique étrangère consiste à contribuer à l'affermissement de la paix et de la sécurité. Il fait d'inlassables efforts pour intensifier la détente politique et renforcer la coopération entre les pays et les peuples. Mon gouvernement estime que la cause de la détente n'a peut-être jamais été associée de manière aussi étroite aux problèmes du désarmement et que les résultats déjà acquis dans la détente politique et ses succès futurs ne peuvent être assurés qu'à condition d'être complétés par des mesures efficaces dans le domaine du désarmement. Il s'agit là de la tâche la plus pressante de l'actualité. C'est précisément pour cela que le Gouvernement de la République populaire hongroise est d'accord sur toutes les mesures propres à freiner la course aux armements et appuie toute initiative et toute proposition propres à nous faire avancer dans la voie du désarmement.

95. L'opinion publique mondiale sait bien que les pays socialistes ont été depuis le début les avocats sincères et constants du désarmement. De même, on sait qu'ils ont pris toute une série d'initiatives de vaste portée pour permettre la réalisation des objectifs du désarmement. Ce n'est pas à cause d'eux que seule une petite partie de leurs propositions a été acceptée.

96. Il convient de rappeler autre chose encore. Les pays socialistes, et au premier chef l'Union soviétique, par souci de renforcer la paix et la sécurité, se sont toujours déclarés en faveur du désarmement général et complet. Mais, lorsqu'il est apparu qu'en raison de l'opposition des puissances occidentales, ce but final ne pouvait pas être atteint directement, les pays socialistes — au moyen de diverses initiatives et de mesures de désarmement partiel — ont essayé de promouvoir la cause du désarmement général et complet. C'est grâce aux efforts des pays socialistes et de certains autres pays que quelques accords importants sont déjà signés; mais il est indispensable de continuer dans cette voie.

97. Aujourd'hui, alors que la tâche la plus urgente est de préserver l'humanité du désastre nucléaire, une importance toute particulière s'attache à la coopération dans le domaine du désarmement entre les deux plus grandes puissances du monde, l'Union soviétique et les Etats-Unis. Le Gouvernement hongrois approuve et salue les efforts destinés à améliorer les relations soviéto-américaines, la continuation des négociations sur la limitation des armes stratégiques et l'élargissement des négociations dans d'autres domaines, et souhaite sincèrement que ces entretiens aboutissent rapidement. De nouveaux accords, surtout ceux qui sont négociés au cours de la deuxième série de pourparlers, auront un effet des plus positifs sur le processus de désarmement en général et sur l'ensemble du climat international.

98. En Europe, où il a été possible d'arriver à des résultats appréciables dans le domaine de la détente politique, il reste nécessaire d'accorder une grande attention à la réduction de l'affrontement militaire. Nous sommes fermement convaincus qu'il existe, à cet égard, des possibilités réelles et ceci d'une manière qui ne trouble pas l'équilibre militaire et n'apporte pas d'avantages à l'une des parties et des désavantages à l'autre. Les pays socialistes agissent selon ce principe aux négociations de Vienne sur la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale. Nous espérons que les pays de l'OTAN qui participent à ces entretiens renonceront à tenter d'obtenir des avantages unilatéraux et que, grâce à cela, il sera possible de continuer et de mener à bien ces entretiens.

99. Une réduction du niveau de l'affrontement militaire est également recherchée par les deux propositions adoptées par le Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie qui s'est réuni à Bucarest en novembre 1976¹. Il est évident que, si les Etats signataires de l'Acte final d'Helsinki, y compris quatre puissances nucléaires, s'engagent, en vertu d'un traité ayant force obligatoire, à ne pas utiliser les premiers l'un contre l'autre les armes nucléaires, cela constituera un pas important vers l'élimination de la menace d'une guerre nucléaire mondiale. De même, il est possible que les Etats intéressés conviennent de ne

¹ Documents officiels du Conseil de sécurité, trente et unième année. Supplément d'octobre, novembre et décembre 1976, document S. 12255.

pas admettre de nouveaux membres au sein de l'Organisation du Traité de Varsovie ou de l'OTAN jusqu'à ce que l'élimination simultanée des alliances militaires devienne effective. Point n'est besoin d'invoquer des arguments pour prouver que la réalisation de ces propositions influencerait favorablement sur la coopération internationale à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe, et servirait utilement les intérêts des peuples du monde entier.

100. Analysant les problèmes que comportent les négociations de désarmement, mon gouvernement part de l'idée que les peuples de tous les pays sont extrêmement intéressés à mettre fin à la course aux armements et à réaliser le désarmement. C'est par conséquent le devoir des gouvernements de tous les pays de contribuer activement au processus de désarmement en faisant preuve de bonne volonté et en déployant des efforts sincères.

101. Se fondant sur le principe de la responsabilité commune des Etats, le Gouvernement hongrois pense depuis longtemps que le problème du désarmement doit être examiné d'une manière complète et dans l'instance la plus large possible. Il faut que chaque peuple, chaque pays puisse exprimer ses vues quant aux mesures à prendre sur la voie du désarmement et, par la suite, élaborer, en toute connaissance de cause et de concert, un programme réaliste de mesures pratiques. Le Gouvernement hongrois est convaincu que pour s'acquitter au mieux de ces tâches, le meilleur forum serait une conférence mondiale du désarmement.

102. Etant donné qu'il n'est pas possible pour l'instant de convoquer une telle conférence en raison de difficultés bien connues, nous nous sommes ralliés à la proposition que nous avons considérée comme un pas utile dans cette direction, celle de charger une session extraordinaire de l'Assemblée générale d'examiner les questions de désarmement. En tant que membre du Comité préparatoire, la Hongrie s'est efforcée d'assurer le succès de la session extraordinaire et je peux affirmer que dans les semaines à venir elle fera de son mieux à cet effet.

103. Nous espérons que la présente session établira l'atmosphère productive nécessaire qui permettra aux représentants des pays participants d'évaluer de façon objective les progrès réalisés en matière de désarmement, de définir soigneusement les principes fondamentaux régissant les négociations de désarmement, et de délimiter les tâches urgentes qui se prêtent le mieux à une solution. Du point de vue pratique, notre tâche peut être celle de formuler les conclusions correspondantes dans un document final équilibré et acceptable pour tous. Si la session extraordinaire travaille dans cet esprit, elle pourra favoriser les négociations de désarmement qui se déroulent actuellement dans diverses instances. Dans ce cas, elle pourra inciter les Etats à accélérer le rythme et l'efficacité des négociations de désarmement et, en donnant une impulsion nouvelle à toutes les forces éprises de paix, promouvoir la détente et favoriser la solution des questions de désarmement inscrites à l'ordre du jour, de même qu'elle pourra isoler et écarter les ennemis du désarmement.

104. Ma délégation suit le débat général avec une très grande attention. Dans les déclarations entendues jusqu'ici, nous trouvons de nombreuses idées qui méritent d'être étudiées soigneusement. Nous apprécions particulièrement le document, présenté par la délégation soviétique le 26 mai, sur les moyens pratiques d'arrêter la course aux armements [voir A/S-10/AC.1/4]. Le Gouvernement hongrois est entièrement d'accord avec les propositions contenues dans ce document et, pour sa part, appuyé par tous ses moyens les efforts visant à les mettre en œuvre.

105. La position de la République populaire hongroise en ce qui concerne les points inscrits à l'ordre du jour de la session extraordinaire est bien connue; elle est également présentée clairement et succinctement dans le document de travail que nous avons soumis, avec plusieurs autres pays socialistes, au Comité préparatoire. C'est pourquoi je m'abstiendrai maintenant de l'exposer en détail, me bornant à expliquer les points de vue du Gouvernement hongrois sur certaines questions en discussion.

106. En premier lieu, je voudrais marquer que nous sommes satisfaits de l'atmosphère qui a caractérisé les travaux du Comité préparatoire. Le principe du consensus a fait ses preuves et il nous paraît indispensable qu'il soit appliqué jusqu'à la fin de la session extraordinaire. Les questions touchant les intérêts fondamentaux de la sécurité des Etats ne se prêtent qu'à cette seule méthode.

107. Nous sommes fondamentalement d'accord en ce qui concerne la structure du document final établi par le Comité préparatoire. Cependant il convient de faire de grands efforts pour rapprocher, quant au contenu, les divers points de vue en présence et surmonter les divergences. J'espère que la Commission spéciale élaborera dans les semaines à venir un projet acceptable pour tous les pays.

108. J'ai déjà parlé de certains problèmes relatifs au projet de déclaration, mais je voudrais à ce propos évoquer quelques points.

109. Le Gouvernement hongrois est d'accord avec tous ceux qui ont exprimé leurs préoccupations au sujet des conséquences dangereuses de la course aux armements. C'est précisément la raison pour laquelle, pendant l'étape préparatoire, notre délégation s'est efforcée de faire en sorte que le document indique sans équivoque les causes réelles de la course aux armements et désigne les forces qui s'opposent à la détente et au désarmement et la contrarient. Les pays socialistes peuvent le faire en toute sécurité, car, dans le système socialiste, il n'existe pas de classe ou de couche dans la société qui, directement ou indirectement, aurait intérêt à la course aux armements ou pourrait en tirer avantage. Au contraire, agissant selon la nature même du socialisme, nous sommes très désireux d'utiliser toutes nos ressources pour une construction pacifique. Ce n'est pas notre faute si cela ne se révèle pas encore possible.

110. Notre pays serait disposé à réduire ses dépenses militaires proportionnellement à la diminution de la tension internationale et au renforcement de la paix et de la sécurité. Pour cela, cependant, il serait nécessaire que

les autres pays, avant tout les pays militairement importants et, au premier chef, les puissances nucléaires, réduisent leurs budgets militaires conformément à la proposition faite à ce sujet par le Gouvernement soviétique.

111. Le Gouvernement hongrois est d'accord avec tous ceux qui insistent pour que les Etats consacrent les ressources libérées par la réduction des budgets militaires à la croissance économique et au progrès social, et qu'une partie de ces ressources soit affectée à l'aide aux pays en développement.

M. Mojsov (Yougoslavie) reprend la présidence.

112. Le travail du Comité préparatoire a connu ses plus grandes difficultés lors de l'élaboration du projet de programme d'action sur le désarmement. Les Etats Membres ont présenté un grand nombre de propositions à ce sujet. Certaines de ces propositions, bien qu'inspirées indubitablement par de bonnes intentions, ont de beaucoup dépassé les réalités de la situation actuelle. Le Gouvernement hongrois est d'avis que le programme qui doit être adopté à la session spéciale, comme tout autre programme similaire, ne pourra être assuré du succès que si ceux qui participent à son élaboration tiennent compte des réalités de la politique mondiale, s'ils songent aux exigences d'une sécurité égale et s'ils considèrent et discutent chacune des mesures envisagées en étroite liaison avec tous les pays.

113. Nous avons toujours été d'avis qu'en ce qui concerne le désarmement il convient de donner une importance et une urgence particulières aux questions concernant le désarmement nucléaire. Cette session devrait également demander aux Etats dotés d'armes nucléaires de mettre fin à la fabrication des armes nucléaires et de procéder à une réduction progressive de leurs stocks existants ce qui, en dernière analyse, devrait aboutir à la destruction complète et définitive de tous les arsenaux nucléaires.

114. Il nous paraît indispensable cependant que, parallèlement à l'adoption de ces mesures, des négociations soient entreprises sur la manière d'affermir la sécurité des Etats au moyen d'instruments politiques et juridiques internationaux. Parmi les mesures indispensables, la plus grande importance serait accordée à la conclusion d'un traité mondial sur l'élimination définitive du recours à la force ou de la menace du recours à la force sous toutes ses formes, dans les relations internationales.

115. L'une des tâches immédiates et importantes du désarmement nucléaire consiste, à nos yeux, à accélérer et à conclure, aussitôt que possible, les entretiens sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Nous pensons que les négociations tripartites, qui ont déjà fait des progrès appréciables, permettront de trouver des solutions aux problèmes en suspens.

116. Le Gouvernement hongrois attacherait une très grande importance à ce que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique renonce une fois pour toutes à la fabrication de la bombe à neutrons, dernier type d'arme nucléaire. La fabrication et l'utilisation de la bombe à neutrons marqueraient le début d'une nouvelle inten-

sification de la course aux armements qui nuirait sérieusement à la cause de la paix et de la sécurité.

117. En plus des armes nucléaires existantes, l'humanité est menacée par de nouveaux types d'armes de destruction massive, déjà en fabrication ou encore à l'état de projet. Grâce à la conclusion d'un traité approprié, il convient d'empêcher que les plus récents concepts de la science et de la technique soient détournés à des fins militaires. Il faut s'efforcer d'accélérer l'élaboration d'un accord sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques.

118. Bien que le Gouvernement hongrois estime que la tâche la plus urgente consiste à limiter et à interdire les armes nucléaires et autres armes de destruction massive, il attache une importance égale et non moins urgente à ce que les Etats militairement importants procèdent à la réduction de leurs armes classiques, surtout des armes les plus perfectionnées et les plus destructrices.

119. De même, le Gouvernement hongrois appuie les initiatives réalistes visant à faire adopter des mesures régionales de désarmement, qu'elles tendent à limiter ou à réduire les armes nucléaires et autres armes de destruction massive, ou qu'elles portent sur les armements classiques et les forces armées et, en particulier, les propositions tendant à établir des zones exemptes d'armes nucléaires ou encore à faire de l'océan Indien une zone de paix.

120. Le désarmement — et surtout le désarmement nucléaire — ne deviendra véritablement efficace qu'à condition d'être universel et que tous les pays y prennent part. Par conséquent, la cause du désarmement serait très nettement favorisée si la session extraordinaire demandait à tous les Etats qui, pour des raisons diverses, ne l'ont pas encore fait, d'adhérer sans retard aux accords de désarmement existants.

121. Pendant la préparation de la session extraordinaire, on a trop parlé d'une réforme du mécanisme des négociations de désarmement. A mon avis, les dirigeants politiques responsables des Etats Membres des Nations Unies ne doivent pas imputer les maigres résultats acquis au mécanisme de négociation. Les causes en sont les manœuvres auxquelles se livrent les forces qui s'opposent à la détente et au désarmement; elles résident dans l'absence de volonté d'arriver à des accords, qui se manifestent chez les gouvernements de certains pays capitalistes.

122. Les instances où se mènent des négociations de désarmement ne sont pas parfaites, assurément; mais ce n'est pas leur faute puisque ces instances ne font que traduire les vues divergentes des Etats participants. Nous estimons que les mécanismes de négociation sur le désarmement existants — et au premier chef la Conférence du Comité du désarmement de Genève — ont déjà donné la preuve de leur viabilité et de leur utilité. Nous ne saurions donc appuyer les efforts qui tendent à mettre en relief des questions qui n'ont qu'une importance secondaire pour le désarmement proprement dit et qui visent une réorganisation radicale de cette instance. Nous sommes cependant disposés à appuyer toute proposition raisonnable ayant pour but d'augmenter con-

sidérablement l'efficacité des instances de désarmement. Nous ne sommes pourtant pas d'accord avec les changements dont l'effet serait de réduire la responsabilité des puissances nucléaires dans les négociations de désarmement.

123. Je voudrais, de cette tribune, exprimer une fois de plus l'espoir de mon gouvernement que cette dixième session extraordinaire de l'Assemblée fera avancer la cause du désarmement en attirant l'attention du monde entier sur les raisons véritables de la course aux armements, sur ses effets nocifs et sur la nécessité de progresser plus rapidement en matière de mesures de désarmement. Nous voulons croire que les recommandations qu'adoptera la session extraordinaire permettront d'accélérer et d'intensifier le travail entrepris par les instances de désarmement actuellement existantes.

124. M. RICHARD (Madagascar) : Monsieur le Président, la délégation de la République démocratique de Madagascar voudrait vous exprimer sa satisfaction particulière de vous voir diriger, avec le dévouement et les qualités éminentes qui vous caractérisent, les travaux de cette importante session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le rôle que votre pays et vous-même avez assumé au sein de la communauté internationale et du mouvement des pays non alignés pour défendre et faire respecter les principes qui, de tous temps, ont guidé notre action dans le domaine de la sécurité et du désarmement, nous autorise à faire preuve d'un certain optimisme malgré les difficultés que nous rencontrerons dans notre démarche commune.

125. Il est sans aucun doute un paradoxe difficile sinon impossible à expliquer, faute d'en présenter une justification rationnelle aux peuples que nous représentons dans cette assemblée : je veux parler de la disparité incroyable entre les intentions professées au nom de la Charte et ce que nous avons réalisé dans le domaine du désarmement.

126. Et pourtant, les objectifs, inspirés des expériences de la dernière guerre et élaborés à partir de la vision d'un monde de paix et de sécurité, ont été clairement définis et, du moins le croyons-nous, acceptés de bonne foi. Tel était l'enthousiasme des premières années que les peuples abusés ne parvenaient pas à comprendre qu'il fût nécessaire de procéder à de prétendues concertations laborieuses pour oser s'engager sur une voie, somme toute, déjà tracée.

127. Au cours de cette session, si tous nous reconnaissons qu'il est nécessaire et urgent de nous rapprocher des objectifs convenus, certains se demandent si nous pourrions un jour décider d'entamer la première étape de notre longue marche, si longue qu'elle en devient une illusion; d'autres clament leur désespoir, face à un monde qui subit, malgré lui, la volonté de surarmement de quelques puissances.

128. Plus de 30 ans se sont écoulés depuis que le monde a décidé de désarmer pour prévenir les horreurs de la guerre. Mais combien de fois cette décision a-t-elle été invoquée pour démobiliser un seul soldat ou détruire le moindre fusil? Réduits à l'état de spectateurs impuissants, nous assistons à une progression vertigineuse

des dépenses militaires qui ont triplé ces 15 dernières années pour atteindre un chiffre record représentant 1 000 fois le budget de développement annuel d'un pays du tiers monde comme le mien.

129. La surenchère entre grandes et superpuissances dans le développement et la sophistication des missiles et autres armes nucléaires ou conventionnelles se poursuit, bien que soit reconnue leur contribution négative à la sécurité collective. Les progrès énormes de la technologie, l'accumulation inconsidérée des armes nucléaires et la dissémination de plus en plus grande de ces connaissances parmi un nombre croissant de nations augmentent le risque de la prolifération globale des armes, laquelle serait dès lors impossible à contrôler, à la satisfaction à peine déguisée de ceux qui s'engagent dans des transactions portant sur des matériels et équipements stratégiques.

130. Pour compléter ce bref tableau, rappelons que les bases militaires étrangères sont maintenues dans les zones d'influence ou de présence, malgré les appels réitérés de la communauté internationale, en particulier ceux des pays non alignés, que les zones de paix ne sont ni reconnues ni respectées en tant que mesures originales contribuant à la sécurité régionale ou internationale, que le trafic des armes est en expansion constante et rend plus problématique toute tentative de désarmement conventionnel.

131. Devant ces réalités, les peuples hésitent à croire que la dynamique du désarmement peut prévaloir pour enrayer une escalade dont le rythme est dicté par les impératifs de la prétendue sécurité nationale, les manipulations des complexes militaro-industriels et les manigances des sociétés transnationales. Aussi les craintes maintes fois exprimées de voir le désarmement rester dans le domaine des illusions ne sont ni imaginaires ni exagérées et trouvent leur justification dans les déficiences et les résultats décevants des négociations.

132. Une seule convention — celle sur les armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines — comportant une clause de destruction, donc de désarmement véritable, peut être citée. Un seul traité sur la sécurité régionale a pu être adopté : celui de Tlatelolco. Quant aux autres conventions et accords, ils ne concernent que des activités ou des zones spécifiques où les grandes et superpuissances ont ressenti le besoin de réglementer leur compétition, à tel point que les impératifs de désarmement et de réduction se sont traduits par de simples mesures de contrôle et de limitation.

133. L'évaluation objective des négociations fait ressortir une première déficience tenant à la multiplication des mesures dites collatérales, qui a contribué à donner au processus d'ensemble une impression de désordre, de fragmentation et d'improvisation en l'absence d'un ordre logique de priorités conforme à nos objectifs. Il n'est donc pas surprenant que nos peuples nous demandent quel rapport immédiat peut exister entre ces mesures collatérales et leurs aspirations profondes, surtout dans le cas des traités interdisant les utilisations militaires de zones inhabitées telles que la Lune, l'espace extra-atmosphérique, l'Antarctique, les

fonds des mers, alors que libre cours est laissé aux activités plus proches de nous, et souvent en négation de nos droits souverains. En voulant limiter leur compétition, les grandes et superpuissances n'ont fait que l'orienter vers des zones que nous considérons comme vitales.

134. L'importance de ces mesures collatérales a été parfois surestimée. Une somme considérable d'efforts et d'ingéniosité a été consentie pour que les Etats non nucléaires continuent de l'être, par conviction ou nécessité. Quel recours avons-nous contre certains Etats qui ont choisi de rester en dehors du système de la non-prolifération? Leur existence pose des problèmes de tous ordres, liés à l'utilisation de l'énergie nucléaire, à la restriction ou à la prohibition des explosions nucléaires et à la réglementation du transfert des équipements technologiques et matières fissiles.

135. Mais ne vaut-il pas mieux convenir que le danger de prolifération horizontale dérive essentiellement de l'incapacité des grandes et superpuissances à arrêter l'élan et à renverser le sens de la prolifération verticale, de leur refus de détruire les armes à leur disposition et de donner des garanties de sécurité, sans contrepartie, aux Etats non nucléaires?

136. Une autre déficience à relever découle de la tendance des négociations sur le désarmement à prendre de plus en plus l'allure d'un dialogue entre les deux superpuissances, avec les implications que cela comporte sur le choix, la nature, l'orientation et les résultats des initiatives engagées. Il est difficile de parler de veto de fait ou de monopole. Mais ce cadre restreint de concertation, qui n'a comme vertu que celle de la *realpolitik*, présente des limitations évidentes dues à l'absence d'adhésion unanime et à une participation inadéquate.

137. La troisième remarque que nous ferons se rapporte au manque de considération accordée au caractère urgent du désarmement que viennent aggraver le processus inverse du surarmement, la latitude prise par les superpuissances à l'intérieur de la séquence "limitation, réduction et élimination" et les incertitudes des négociations sur les armes stratégiques.

138. Les pays non alignés ont été les premiers à préconiser l'idée de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux problèmes du désarmement, et cela dès la première réunion tenue à Belgrade, en 1961, par leurs chefs d'Etat ou de gouvernement. Ils ont ainsi signifié que la nouvelle majorité apparue au sein de la communauté internationale entendait et entend se comporter comme partie prenante et partenaire responsable dans toutes les négociations relatives à la paix, à la sécurité internationale et au désarmement.

139. Les préoccupations qui ont justifié cette proposition restent encore valables et concernent la recherche d'une cohérence des actions, la nécessité d'accélérer le processus de désarmement et l'importance de la participation démocratique pour faciliter l'adhésion de tous aux décisions adoptées.

140. Cohérence des actions signifie que celles-ci doivent s'organiser autour d'une idée centrale qui permet

d'examiner chaque décision en fonction d'une finalité sans laquelle toute démarche ne peut être que partielle. Notre option doit être compatible avec les exigences de notre survie commune et comporter comme corollaires la réduction de la dépendance des Etats sur les armes et le renforcement de la capacité des Nations Unies à assurer la sécurité individuelle des Etats Membres.

141. C'est pourquoi le désarmement nucléaire doit recevoir la priorité absolue, en dépit ou en raison même de la responsabilité particulière des deux superpuissances. La cessation complète des essais d'armes nucléaires, la prévention de la prolifération, la réduction des armes de type classique auraient été grandement facilitées si les principales puissances militaires avaient pu s'entendre dès le départ sur un programme complet de désarmement.

142. Le besoin de cohérence nécessite enfin l'acceptation par tous de certains principes qui doivent assurer qu'aucune décision ne sera prise dans un esprit incompatible avec les impératifs de la paix et de la sécurité. A cet égard, il y a lieu de relever que toutes les négociations ou décisions sur le désarmement doivent s'inspirer des principes de la non-intervention, de la non-ingérence, du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, du règlement pacifique des différends, ainsi que de la nécessité de préserver un équilibre acceptable des responsabilités et des obligations mutuelles entre les Etats nucléaires et les Etats non dotés de telles armes.

143. Tous les pays admettent la nécessité d'accélérer le processus de désarmement. Mais, à la lumière des discussions préliminaires au niveau du Comité préparatoire et de certaines déclarations faites devant cette assemblée, il y a lieu de craindre que les chances de voir ce consensus se traduire par l'adoption d'un programme d'action propre à donner plus d'élan au mouvement et à le rendre irréversible soient minimes.

144. Nous percevons d'abord que la stratégie de ceux qui veulent faire passer leur sécurité avant le désarmement reste figée, et que la volonté politique de prendre des mesures concrètes fait encore tragiquement défaut, notamment en ce qui concerne le désarmement nucléaire. Alors que les pays non alignés demandent, dans le cadre d'un calendrier précis, des engagements contraignants conduisant à la destruction des stocks d'armes existants, certains s'attachent à rationaliser la notion d'équilibre, à vanter les vertus du réalisme et des mesures susceptibles de renforcer la confiance entre Etats.

145. Il est significatif à ce sujet de rappeler les difficultés des autres groupes à accepter les formulations proposées par les pays non alignés quant à la conclusion urgente d'une convention sur la non-utilisation des armes nucléaires, la garantie à donner aux Etats non dotés de telles armes et l'engagement des cinq membres du club atomique de ne pas être les premiers à y recourir.

146. En même temps, nous constatons que les grandes et superpuissances ont tendance à accorder une importance exagérée aux problèmes de la non-prolifération, que les pays non alignés n'entendent pas minimiser,

mais qu'ils veulent discuter en fonction des principes suivants : reconnaissance d'un lien direct entre le désarmement nucléaire et la non-dissémination ; acceptation de la portée universelle et non-discriminatoire des mesures de garantie, qui doivent s'appliquer aux activités et installations de tous les pays ; le droit de tous les pays de développer et d'appliquer leur programme d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire dans le respect des mesures de garantie conformes à leurs intérêts.

147. S'il existe un début d'accord entre tous les groupes sur la nécessité d'interdire les armes chimiques, d'accorder une priorité élevée aux autres armes de destruction massive, il ne semble pas que tous considèrent le désarmement conventionnel avec le même degré d'urgence.

148. En raison des tendances récentes constatées dans certaines zones de tension internationale, d'aucuns se sont empressés de souligner la place de plus en plus grande des pays du tiers monde dans le commerce des armes de type classique. Nul ne peut rester indifférent devant une telle évolution, qui toutefois ne peut pas nous amener à altérer l'ordre des priorités convenu.

149. La conception du mécanisme de négociation et l'agencement des fonctions et attributions entre ses différents éléments devraient s'inspirer des deux considérations suivantes. Premièrement, l'Organisation des Nations Unies est investie par la Charte d'une responsabilité spéciale en matière de désarmement. Sa mission et son autorité la désignent comme le centre privilégié de négociation, d'études et d'action concertée. Aucun obstacle ne devrait lui être opposé dans l'accomplissement de cette mission et l'exercice de cette autorité. Deuxièmement, le désarmement intéresse tous les peuples dans la mesure où sa solution ou son manque de solution peut affecter la paix et la sécurité internationales, et avoir une influence directe sur la qualité et l'ampleur du développement économique et social. Dans ce domaine plus qu'en tout autre, le principe de l'égalité souveraine des États et leur droit de participer à la prise des décisions doivent être scrupuleusement respectés.

150. Ces positions fondamentales nous amènent à appuyer, lorsqu'il est question de sécurité internationale, toute proposition tendant à permettre à l'Organisation des Nations Unies de jouer un rôle déterminant dans la promotion et la coordination des initiatives, le contrôle de l'application des décisions et de la mise en œuvre des programmes.

151. L'acceptation d'une décision majoritaire devient inévitable quand les organes de négociation placés sous l'égide du Conseil de sécurité n'ont pas justifié l'espoir et la confiance placés en eux en raison du manque d'unanimité entre les membres permanents et quand le Comité des dix puissances sur le désarmement, prédécesseur de la Conférence du Comité du désarmement, s'est trouvé dans l'impasse, démontrant de la sorte que la représentation paritaire des deux blocs militaires les plus importants n'est pas un gage de réussite.

152. Nous restons favorables à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement et, si toutes les conditions ne sont pas encore remplies, nous pouvons nous accommoder d'autres sessions extraordinaires de l'Assemblée générale ou de nouvelles réunions de la Commission de désarmement de l'Organisation des Nations Unies.

153. Nous appuierons enfin les propositions tendant à renforcer les liens entre les Nations Unies et la Conférence du Comité du désarmement et réclamant la démocratisation véritable de cet organe.

154. Quelle que soit l'importance prêtée à la sécurité internationale, celle-ci n'aurait aucun sens si les pays d'une région donnée n'avaient point la latitude d'organiser, ou au besoin de défendre, leur propre sécurité en adhérant honnêtement aux principes de la Charte des Nations Unies et en œuvrant pour une coopération dénuée de toute arrière-pensée de domination ou d'aliénation indirecte vis-à-vis des blocs militaires.

155. Au cours d'une conférence, tenue du 17 au 19 mai 1978 à Antananarivo (Madagascar), les partis et organisations progressistes d'Afrique ont examiné la question du désarmement, en se prévalant de l'approche régionale des problèmes de sécurité et de la nécessité de la participation démocratique et souveraine. Ils ont pris acte des conversations soviéto-américaines sur la "démilitarisation" de l'océan Indien en émettant l'avis que les peuples de la région, premiers intéressés, doivent non seulement être consultés et informés du déroulement de ces pourparlers, mais aussi participer à l'élaboration et à l'application de tout accord concernant l'océan Indien. La Conférence a permis de constater qu'il existe parmi les participants une commune détermination à refuser toute hiérarchisation d'intérêts entre pays de la région et puissances non riveraines, et a adopté un programme cohérent prévoyant entre autres : le démantèlement de la base nucléaire anglo-américaine de Diego Garcia et de celles utilisées par les troupes d'intervention ou à des fins de communication à usage militaire, l'interdiction de l'introduction et du stockage des armes nucléaires dans la zone de paix qu'est l'océan Indien, la non-adhésion des pays de la région à des pactes militaires, l'abandon du projet de pacte favorisé par l'Afrique du Sud et ses alliés impérialistes, destiné à un encerclement sélectif, et la réduction progressive et réciproque des forces navales et aériennes des puissances extérieures.

156. Le Président de la République démocratique de Madagascar, M. Didier Ratsiraka, a fait tout récemment remarquer que les événements survenus dans la région justifient une vigilance rigoureuse afin de démasquer et déjouer les manœuvres d'ingérence, de sabotage et de déstabilisation par mercenaires interposés, contraires à la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)] et reflétant les intentions véritables de ceux qui ne cherchent qu'à la contourner au détriment de la paix et de la sécurité.

157. A l'égard de nos partenaires de la région, nous sommes disposés à engager des efforts sérieux qui doivent aboutir à la conclusion d'arrangements ou d'ins-

truments ayant force obligatoire, garantissant le respect par les Etats nucléaires et les principales puissances militaires du statut de la zone de paix et comportant l'obligation pour ces Etats de s'abstenir d'employer ou de menacer d'employer des armes nucléaires contre les pays qui font partie de la zone.

158. Nous aurions pu insister sur la proposition que nous avons faite en son temps et qui consacre un lien direct entre le désarmement et le développement économique et social. Cette proposition avait alors reçu un accueil plus que mitigé de la part de ceux qui refusent, pour des raisons diverses, de détourner ou de transférer une partie, somme toute infime, des ressources libérées par le désarmement à l'amélioration du bien-être des peuples les plus déshérités. Notre position reste la même, mais nous avons voulu à dessein dépasser cette approche dénoncée comme trop intéressée, pour mettre en valeur le thème central de ce débat, à savoir que le désarmement est souhaitable en lui-même.

159. Nous avons pris l'initiative de convoquer une session extraordinaire pour accélérer le processus devant nous conduire à un désarmement conçu dans un contexte nouveau qui est celui du développement dans la sécurité. Que nous nous retrouvions dans cette enceinte est déjà en soi un début de réponse à certaines de nos préoccupations. Le pessimisme de ceux qui craignent que la présente réunion ne se traduise par la capitulation des désarmés du tiers monde face à l'arrogance condamnable des nantis militaires, nous le partageons. Nous sommes toutefois convaincus que le nouveau départ imprimé par cette session pourrait donner aux grandes et superpuissances l'occasion de prendre des engagements réels à la mesure de leurs responsabilités.

160. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais donner la parole aux représentants qui ont demandé à prendre la parole dans l'exercice de leur droit de réponse.

161. M. HUSSEN (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Dans une déclaration prononcée hier devant l'Assemblée [8^e séance], le chef de la délégation cubaine a essayé de justifier l'aventure militaire en Afrique des forces armées cubaines et a parlé de l'utilisation prétendue professionnelle d'armes perfectionnées comme d'une contribution de Cuba à la cause de la paix et de la compréhension internationales. Ma délégation pense particulièrement aux exploits des armées cubaines dans la corne de l'Afrique et ailleurs, qui se déroulent depuis un an environ.

162. Le représentant de Cuba a cherché à masquer les desseins des troupes cubaines en Afrique derrière un rideau de fumée, de clichés et de slogans. Il s'agit, en fait, par cette action, d'imposer un régime colonial aux peuples de l'Ogaden et de l'Erythrée, de rendre vaine la lutte des peuples de la région pour l'autodétermination et surtout de servir les intérêts d'une superpuissance.

163. La déclaration pleine de suffisance du représentant de Cuba, aux termes de laquelle les batailles "dans les environs de Harar et Dire Dawa" prouveraient l'organisation nouvelle et la science militaire des forces

cubaines n'est qu'un euphémisme pour viser les atrocités et les actes barbares perpétrés par ces troupes contre des innocents sans défense. On aura beau glorifier l'armée cubaine, ou aura beau glorifier la politique cubaine en Afrique, on ne pourra pas exonérer Cuba des crimes qu'elle a commis et qu'elle continue de commettre en Afrique.

164. Tant qu'il y aura des forces étrangères de ce genre en Afrique, aucun Etat africain, jaloux de son indépendance et de sa dignité nationales, ne pourra penser à un désarmement véritable.

165. La présence cubaine en Afrique n'est ni une force de paix ni une force de stabilité; c'est au contraire une force d'insécurité. La question qu'on est en droit de se poser est de savoir comment un petit pays sous-développé comme Cuba peut envoyer et maintenir sur le continent africain, à des dizaines de milliers de kilomètres de chez lui, un corps expéditionnaire de plus de 50 000 hommes? Il est manifeste que le coût, la logistique et le type d'armement utilisés dans ces opérations sont bien au-delà des possibilités de Cuba. Ce n'est pas révéler un secret que de dire que, si Cuba a pu maintenir sa présence en Afrique, cela a été rendu possible par le soutien direct d'une superpuissance.

166. On pense sérieusement actuellement, dans certains milieux, à diviser le continent en blocs militaires rivaux semblables à ceux qui existent en Europe aujourd'hui. Si cela devait se produire, ce serait un revers tragique pour l'unité africaine, et Cuba en serait le principal responsable.

167. L'hypocrisie de la politique étrangère cubaine transparaît dans ses actions en Afrique ainsi que dans les déclarations de son représentant en cette illustre assemblée. Cette politique consiste à demander aux autres de désarmer tout en s'arroyant, pour soi, Cuba, le droit d'accumuler un arsenal d'armes meurtrières sans précédent, en valeur relative, pour un pays de cette taille, de cette population et de ces ressources. Nous savons que son intervention militaire en Afrique n'est que le fer de lance d'une campagne tendant à promouvoir les desseins d'une superpuissance.

168. Que personne ne se trompe quant au rôle de Cuba dans la corne de l'Afrique ou, à cet égard, en Afrique d'une manière générale. Cuba ne se bat pas pour les principes pompeux qu'il prétend défendre auprès de la communauté internationale. Ses actes ont été contraires à la promotion de la paix, à l'atténuation des tensions, au renforcement de la coopération, contraire à l'objectif du non-alignement et à l'autodétermination des peuples. Le fait indéniable est que l'intervention militaire cubaine dans la corne de l'Afrique et ailleurs représente un phénomène nouveau et dangereux, le mercenariat organisé par un Etat.

169. Il n'est qu'à voir l'attitude de Cuba à l'égard des mouvements de libération de l'Erythrée et de la Somalie occidentale pour mesurer à quel point il obéit à la volonté d'une superpuissance. Il est de notoriété publique que Cuba a soutenu activement ces mouvements pendant plusieurs années jusqu'au moment où, récemment, à l'instigation de sa puissante amie, il a adopté

une politique opposée. Comme l'histoire en portera témoignage, nous sommes certains, quant à nous, que les peuples intéressés pourront en fin de compte réaliser leurs droits inaliénables, quoi que fassent Cuba et d'autres. La présence de Cuba et d'autres forces étrangères dans l'Ogaden et en Erythrée non seulement contribue directement à opprimer la population qui lutte pour son droit légitime à l'autodétermination et à la liberté, mais elle constitue aussi une grave menace pour la sécurité de l'ensemble de la région. En outre, elle représente un obstacle à la recherche d'un règlement pacifique des problèmes de la corne de l'Afrique souhaité par l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et d'autres organisations.

170. Cuba a dit et répété, mais c'est faux, qu'elle respectait l'Afrique, mais cela est en complète contradiction avec son intervention militaire qui fait couler le sang africain sur le sol africain. Cuba agit ainsi au mépris de la résolution de l'OUA adoptée l'année dernière à Libreville, dans laquelle les chefs d'Etat et de gouvernement demandaient à toutes les puissances étrangères à l'Afrique de s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures des Etats africains⁸. Le mépris que Cuba affiche sans raison pour cette résolution montre le peu d'estime qu'il porte à l'OUA, mais prouve également qu'il ne se soucie guère d'une juste solution des problèmes africains conformément à la Charte des Nations Unies et à la Charte de l'OUA.

171. Je voudrais aussi relever maintenant le fait que le comportement et la politique de Cuba sont contraires au grand principe du mouvement des pays non alignés. L'un des objectifs essentiels de ce mouvement, comme nous le savons tous, consiste en la pratique d'une politique de neutralité positive, par opposition à la rivalité des blocs et des grandes puissances. A cet égard, je laisse aux pays non alignés le soin de tirer les conclusions qui s'imposent : Cuba peut-elle être honnêtement qualifiée de pays non aligné ?

172. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais rappeler aux membres de l'Assemblée générale que, conformément à la pratique établie au cours de la dernière session, les déclarations au titre du droit de réponse ne doivent pas dépasser 10 minutes.

173. M. LINARES (Cuba) [*interprétation de l'espagnol*] : Vous pouvez être certain, Monsieur le Président, que je me limiterai aux 10 minutes réglementaires, bien que le représentant de la Somalie ait dépassé ce laps de temps.

174. Nous devons tout d'abord peser soigneusement les paroles du représentant du Gouvernement de la Somalie et voir avec quels autres orateurs il est d'accord. Il est certain que le représentant de la Somalie n'est pas d'accord avec tous les représentants qui, du haut de cette tribune, ont défendu le droit de chaque Etat à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale.

175. Il n'a pas rappelé que la Charte de l'Organisation de l'unité africaine et celle des Nations Unies reconnais-

sent le droit de chaque Etat de défendre son intégrité territoriale et de choisir le régime social qui lui convient. Le représentant de la Somalie est plus préoccupé par les prétendues alliances avec une superpuissance ; il voudrait savoir ce que font les troupes de Cuba hors de Cuba lorsqu'elles agissent contre les desseins des puissances impérialistes. Ce qui le préoccupe, c'est de savoir si Cuba est un pays non aligné ou pas. Ces préoccupations rejoignent d'assez près celles du président Carter. Il est aussi d'accord avec les représentants de la République populaire de Chine. Le représentant de la Somalie s'est trouvé de bien mauvais alliés !

176. Lorsque l'armée cubaine a répondu à l'appel des représentants légitimes du Gouvernement de l'Ethiopie, elle venait aider à la défense de l'intégrité territoriale de ce pays face à une agression de la Somalie. L'armée somalie a été lancée par ses chefs — et il faut dire que ce sont de très bons soldats et de très bons citoyens — dans une aventure ayant pour but d'écraser la révolution éthiopienne et d'annexer une partie du territoire de ce pays.

177. Ceci n'est pas inscrit dans les principes du mouvement des pays non alignés. Les principes de ce mouvement sont la solidarité, l'aide mutuelle, la défense contre l'ennemi impérialiste. Ce sont là les principes que les troupes cubaines sont parties défendre : aider l'Ethiopie face à une agression menée par les impérialistes et lamentablement exécutée sur l'ordre des dirigeants de la Somalie.

178. Les peuples d'Afrique auront encore à faire face à de nombreuses agressions comme ce fut le cas dans d'autres continents. Et les ennemis des peuples africains ne voudraient rien tant que les isoler, les séparer de la solidarité internationaliste. Cette situation nous rappelle l'époque de la doctrine de Monroe en Amérique, lorsque les Etats-Unis proclamaient que l'Amérique était aux Américains. Pas précisément aux Latino-Américains, mais aux Nord-Américains. Maintenant, on voudrait que l'Afrique soit aux anciens colonialistes, mais l'Afrique est aux Africains et, pour qu'il en soit ainsi, les Africains ont besoin de l'aide internationale. Et c'est pourquoi l'aide internationaliste existe.

179. Les soldats cubains ont aidé à faire front, en Angola, à l'agression des racistes sud-africains et, en Ethiopie, à une agression pour tenter d'amputer ce pays d'une partie de son territoire.

180. Beaucoup se préparent à intervenir en Afrique, à aller en Afrique pour la coloniser à nouveau. Il existe une alliance vraiment répugnante entre la Chine, les Etats-Unis et les représentants d'autres gouvernements réactionnaires.

181. Je vous invite à lire la revue *Newsweek* de cette semaine où n'importe quelle autre revue de la presse pour voir le pari que fit M. Zbigniew Brzezinski, le conseiller du Président des Etats-Unis pour la sécurité, dans ses conversations avec ses compagnons chinois pendant que, d'après ce qu'on dit, il escaladait la grande muraille. Il paria à celui qui arriverait le premier et il dit : "Si nous arrivons les premiers au sommet, vous

⁸Document A/32/310 du 1^{er} novembre 1977.

vous engagez à combattre les Russes en Ethiopie. Si vous arrivez les premiers, c'est nous qui le ferons⁹."

182. Cette intervention plairait au représentant du Gouvernement de la Somalie. Voilà véritablement une intervention contre les principes des pays non alignés. Mais l'aide internationale offerte à l'Ethiopie par une superpuissance socialiste et par Cuba — je dis une superpuissance socialiste, car ce n'est pas la même chose —, cette aide est internationaliste et intervient pour défendre l'intégrité, l'indépendance et la souveraineté.

183. M. IBRAHIM (Ethiopie) [*interprétation de l'anglais*] : Etant donné la déclaration du représentant de la Somalie, je me vois contraint de faire une ou deux observations. Tout d'abord, j'indiquerai que nous étudierons sa déclaration et y donnerons la réponse appropriée en temps utile.

184. Enfin, je dirai que je me demande pendant combien de temps nous devons écouter les contre-vérités et les fantaisies de la Somalie. La question est simple : le Gouvernement de la Somalie n'avait aucune raison d'envahir l'Ethiopie. La chose est aussi simple que cela et, l'invasion ayant été effectuée, peu importe de savoir comment, quand et dans quelles circonstances nous avons rejeté les Somalis de notre pays. Ils n'attendaient sûrement pas que nous allions les embrasser après qu'ils eurent tué et mutilé une population innocente, des civils, des enfants, et détruit leurs moyens d'existence. Nous leur avons adressé des appels, nous en avons appelé à leur raison pendant plus de 10 ans. S'ils s'obstinent à résoudre toutes leurs difficultés par la force, nous leur opposerons la force.

185. J'espère qu'ils ont appris leur leçon. Il n'est pas encore trop tard pour entendre la voix de la raison et pour se comporter en Membres responsables de l'Organisation des Nations Unies, respectueux de la Charte, mais s'ils persistent dans leur ingérence et dans leurs provocations, il est certain que l'Ethiopie ne portera pas la responsabilité de la honte qui rejaillira sur cette pauvre nation.

186. M. HUSSEN (Somalie) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous prie de m'excuser d'avoir demandé à prendre à nouveau la parole à cette heure avancée.

187. Tout d'abord — nous l'avons dit dans notre déclaration — il est évident que les forces qui se disent socialistes — et je doute qu'elles le soient vraiment — étaient organisées et se trouvaient sous l'influence d'une superpuissance.

188. Je ne vais défendre ni le président Carter ni le Gouvernement chinois. Les Etats-Unis et la Chine sont deux grandes nations et je suis sûr qu'elles sont en mesure de se défendre elles-mêmes. Le fait que la déclaration de la Somalie concorde avec les observations formulées par le président Carter ou par la délégation de la République populaire de Chine et avec ce qui a été dit en privé par beaucoup d'autres délégations présentes

dans cette salle n'est pas dû au fait que nous sommes ligüés avec ces nations. Certainement nous avons des relations amicales, nous n'avons aucune raison de le nier et nous en sommes fiers. Mais quiconque connaît la Somalie sait fort bien que la nation somalie tient à son indépendance.

189. A l'appui de ce que je dis en ce moment, je rappellerai qu'on a eu l'impression, dans cette enceinte même, il y a un an environ, que la Somalie était "dans la poche" d'une superpuissance. Je pense que tous ceux qui sont ici savent à qui je pense. Les faits ont démontré que nous n'étions dans la poche de personne ! Je suis sûr que ce sera là une réponse suffisante au représentant de Cuba qui a tenté de convaincre les représentants réunis ici que ce que la Somalie avait dit à cette tribune était inspiré par quelqu'un d'autre.

190. Je n'ai pas beaucoup de commentaires à faire sur les autres remarques du représentant de Cuba. On ne pouvait pas s'attendre qu'il se refuse à dire que Cuba est un pays indépendant, progressiste et non aligné. Je laisse la vérité et les faits au jugement de l'histoire et de la communauté mondiale. Mais, en Somalie, nous faisons les réserves les plus expresses sur ce qu'il a dit.

191. En ce qui concerne les observations du représentant de l'Ethiopie, je réserve à ma délégation le droit de prendre position plus tard et de répondre. Mais je voudrais dès maintenant dire ceci : s'il est vrai que l'Ethiopie est une grande nation, pourquoi a-t-elle jugé nécessaire de demander assistance à d'autres pays pour faire face à un mouvement de libération nationale ? Je pense à l'Erythrée et à l'Ogaden. Les Ethiopiens ont toujours minimisé l'existence des mouvements de libération au point de dire qu'il n'y en avait pas.

192. Même si j'admets que la Somalie est impliquée, la Somalie, comme le représentant de l'Ethiopie l'a dit, est une nation pauvre. Et il a ajouté qu'elle a une population de moins de trois millions de personnes. Même en supposant que la Somalie ait été en cause, pourquoi l'Ethiopie — qui se vante de ses 30 millions d'habitants, et d'être un pays riche, une nation forte — a-t-elle besoin de faire appel à des mercenaires étrangers ? Pourquoi l'Ethiopie ne peut-elle pas se défendre seule si ce qu'elle affirme est vrai ?

193. Le fait est que l'Ethiopie ne pouvait pas se défendre seule contre ses opposants de l'intérieur. Elle a dû faire appel à des mercenaires de l'extérieur, ce qui prouve qu'il n'y a pas d'empire d'Ethiopie. Il y a un régime féodal qui a colonisé une multitude d'ethnies, de tribus, qui, à un certain moment de l'histoire, vivaient dans la région et se gouvernaient elles-mêmes.

194. Je voudrais respecter la règle des 10 minutes pour le droit de réponse et, comme je l'ai dit déjà, je réserve la position de mon gouvernement en ce qui concerne la déclaration du représentant de l'Ethiopie.

⁹Cité en anglais par l'orateur.